

# DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE



## COMMUNE DE CHILLAC COMMUNE D'ORIOILLES



### ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Objet du rapport d'enquête publique:

**Enquête publique préalable à l'exploitation,  
par la SA EOLE-RES, d'une centrale éolienne dite du « Grand Geai »  
sur le territoire des communes de CHILLAC et d'ORIOILLES.**

**Récapitulatif, synthèse et conclusions  
sur les observations relatives à cette enquête.**

Didier Labrégère  
Commissaire enquêteur  
20 décembre 2013



## 5. ANALYSE DES OBSERVATIONS

### Chillac

**36 observations** (24 sur le premier registre et 12 sur le deuxième registre) ont été rédigées sur les deux registres d'enquête de Chillac. Elles sont numérotées de C1 à C23 (dont 8bis ; soit 24 observations), pour le premier registre et C23bis à C34 (12 observations) pour le deuxième. Les auteurs des observations C10, C26, C27, C28, C29, C32, C33, C34, soit 8 intervenants, ont annexé un document à leurs observations.

13 courriers constituant 13 observations supplémentaires, numérotées de C35 à C47, ont été transmis au commissaire enquêteur.

Un total de **49 observations** (47+2) a donc été enregistré sur les deux registres d'enquête publique de la commune de *Chillac*. En outre, **8 documents complémentaires** sont annexés au registre d'enquête publique de *Chillac*. Un total de **29 pièces jointes** est annexé au registre.

De plus :

- une pétition émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet a recueilli 134 signatures,
- un formulaire émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet, a été rempli par 37 personnes.

### Oriolles

**17 observations** ont été rédigées sur le registre d'enquête d'*Oriolles*. Elles sont numérotées de O1 à O17 (17 observations). Les auteurs des observations O4, O5, O6, O7, O8, O9, soit 6 intervenants, ont annexé un document à leurs observations.

Un courrier constituant **une** observation supplémentaire (O18) a été transmis au commissaire enquêteur par l'auteur de l'observation O5.

Un total de **18 observations** a donc été enregistré sur le registre d'enquête publique de la commune d'*Oriolles*. En outre, **14 documents complémentaires**, sont annexés au registre d'enquête publique d'*Oriolles*. Un total de **14 pièces jointes** est annexé au registre.

**Au total :**

Le rapport traite donc un total de **67 observations**, avec un total de **43 pièces jointes annexées**, qui seront pris en compte dans le cadre de cette enquête publique.

Parmi ces 67 observations 5 personnes se sont présentées plusieurs fois :

M. Andurand : 4 ; M. Walker : 2 ; M. Bonneau : 2 ; M. Gray : 2 ; Mme Garneau Jeannine : 2

Ils convient de préciser que deux personnels de la société Eole-RES, Marie Claret, ingénieur projet, et Sébastien Trouvé, responsable régional de la société, ont été présents certains jours de permanence. Lorsque ces personnels étaient disponibles, le commissaire enquêteur demandait aux personnes qu'il devait recevoir si elles souhaitaient ou pas recueillir des informations en présence de ces personnels, plus aptes à répondre aux questions techniques qu'elles se posaient.

## 51. Observations exposées en mairie de Chillac

### 1<sup>er</sup> REGISTRE CHILLAC

➤ **Observation n°C1 :** 23 octobre 2013 de 14h00 à 14h15, de 14h29 à 15h15 et de 15h31 à 15h58. Observation de M. Andurand Ludovic, qui s'est présenté plusieurs fois, sera traitée avec les observations C11 et O1 en C32.

➤ **Observation n°C2 :** 23 octobre 2013 de 14h15 à 14h29

**Mme LAMONEYRIE Marie-Dominique**  
demeurant Chez Tétard 16 480 Chillac professeur des écoles  
**M. LAMONEYRIE Mathieu, son fils**  
même adresse professeur d'EPS

Mme Lamoneyrie Marie-Dominique et son fils Mathieu ont signifié sur le registre d'enquête qu'ils étaient venus consulter le dossier d'enquête publique. Ils précisent être « très favorables à cette énergie renouvelable qui contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à celle des polluants...

Elle a une empreinte surfacique très faible, la présence d'une éolienne est compatible avec l'activité agricole et forestière. C'est pour moi une énergie propre. »

#### Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Lamoneyrie Marie-Dominique et son fils Mathieu sont **favorables** au projet de centrale éolienne qui constitue une énergie propre, dont la faible empreinte surfacique est compatible avec l'activité agricole. Il contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

➤ **Observation n°C3 :** 23 octobre 2013 de 15h15 à 15h31

**M. RENARD Joël**  
demeurant les Ouches du Château 16 480 Chillac artisan à la retraite

M. Renard a souhaité la présence des représentants d'Eole-RES

M. Renard a mentionné sur le registre d'enquête publique qu'il est « favorable au projet sachant qu'il est loin des domiciles. »

#### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Renard est **favorable** au projet de centrale éolienne.

➤ **M. DELAGE Jean-Yves, journaliste au journal la Charente Libre** 23 octobre 2013  
Le commissaire enquêteur a répondu aux questions du journaliste de la Charente Libre qui a écrit un article intitulé « Le projet éolien du « Grand-Geai ». M. Delage a posé quelques questions à M. Renard et aux personnes d'Eole-RES que M. Renard avait souhaité voire présentes.

➤ **Observation n°C4 :** 23 octobre 2013 de 15h58 à 16h55.  
Observation de M. Bonneau, qui s'est présenté plusieurs fois, sera traitée avec l'observation O3 en O8.

➤ **Observation n°C5 :** 23 octobre 2013 de 17h15 à 17h30  
hors permanence du commissaire enquêteur

**M. MOULINIER Daniel**

demeurant Chez Tétard 16 480 Chillac chauffeur routier

M. Moulinier Daniel, conseiller municipal et adjoint au maire a porté sur le registre d'enquête : « je suis très favorable au projet éolien que nous avons voté au sein du conseil municipal ». Il souligne les points suivants :

- il préfère l'énergie éolienne à l'énergie nucléaire,
- il est déjà équipé de panneaux solaires et d'une petite éolienne,
- il ne considère pas les éoliennes comme constituant une pollution visuelle, comme celles situées sur la RN10,
- elles permettent la réduction de l'effet de serre.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Moulinier Daniel est totalement **favorable** au projet de centrale éolienne pour les raisons exposées ci-dessus. D'ailleurs il possède une petite éolienne et des panneaux solaires.

➤ **Observation n°C6 :** 30 octobre à 9h50 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. GENTREAU Christian**

demeurant Les petits Chirons 16 480 Chillac enseignant

M. Gentreau a porté sur le registre d'enquête qu'il était **favorable** au projet de centrale éolienne pour les raisons suivantes :

- l'énergie éolienne évite le recours au nucléaire,
- c'est une énergie propre dépourvue de gaz à effet de serre,
- elle permet de réduire la facture pétrolière,
- c'est la moins chère des énergies renouvelables,
- elle contribue à l'indépendance énergétique,
- elle permet de rapprocher les points de production et de consommation.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Gentreau est totalement **favorable** au projet de centrale éolienne pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C7** : 30 octobre 2013 à 16h45, hors permanence du commissaire enquêteur

**M. GARNEAU Philippe**

demeurant 141 rue de Clignancourt 75 018 Paris ingénieur

M. Garneau Philippe a porté sur le registre d'enquête qu'il était **favorable** au projet de centrale éolienne pour les raisons suivantes :

- elle contribue à l'indépendance énergétique,
- l'énergie éolienne évite le recours au charbon,
- c'est une énergie qui réduit les émissions de gaz à effet de serre,
- elle est dépourvue de nuisance,
- elle s'intègre au paysage.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Garneau a séjourné à proximité d'éoliennes à de nombreuses reprises. Il est totalement **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **M. FAUCARD Didier, journaliste au journal Sudouest** 6 novembre 2013

Le commissaire enquêteur a répondu aux questions du journaliste de Sudouest qui a écrit un article intitulé « Une enquête dans le vent ». Il a posé quelques questions à M. Peckham.

➤ **Observation n°C8** : 6 novembre 2013 de 14h à 15h27.

Observation de M. Peckham Walter, qui s'est présenté plusieurs fois, sera traitée en O7.

➤ **Observation n°C8bis** : 6 novembre 2013 de 15h27 à 15h58

**M. STOKOE**

demeurant la Vaure 16 480 Chillac  
propriétaire de location meublée

M. Stokoe, de nationalité britannique, s'exprime parfaitement en Français. Cependant il a préféré rédiger en Anglais son observation. Il a exprimé au commissaire enquêteur les raisons de son avis **défavorable** au projet de centrale éolienne. Il affirme que les éoliennes :

- vont endommager le paysage qui génère du tourisme, dans une région qui a peu de ressources pour attirer les jeunes,
- les retombées financières liées au tourisme bénéficient aux commerçants, aux restaurants, etc....
- les conséquences néfastes dues aux éoliennes réduiraient les avantages qu'elles pourraient procurer.

### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Stokoe est **défavorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus. M. Stokoe a insisté principalement sur les conséquences des dommages sur le paysage que les éoliennes génèrent, réduisant drastiquement les revenus qu'apporte le tourisme dans cette région aux activités essentiellement agricole.

- **Observation n°C9 :** 6 novembre 2013 de 15h58 à 16h24.  
Observation de M. Gray Allen, qui s'est présenté plusieurs fois, sera traitée en O9.

- **Observation n°C10 :** 6 novembre 2013 de 16h24 à 17h01

#### **M. WALKER Ronald**

demeurant le puits 16 480 Oriolles, retraité

M. Walker, de nationalité britannique, s'est exprimé en Anglais et a rédigé son observation en Anglais. Il est **défavorable** au projet de centrale éolienne. Il s'oppose au projet pour les raisons suivantes :

- problèmes liés à la santé. M. Walker est une personne d'âge avancé. Son épouse et lui-même, qui sont sujet à des problèmes cardiaques sont très inquiets des problèmes de santé que peuvent générer les éoliennes, vu leur santé fragile.
- problèmes de propagation des ondes,
- problèmes concernant les animaux et la faune,
- perte de valeur immobilière,
- perte d'activité touristique,
- ne fourniront pas suffisamment d'électricité.

M. Walker remet au commissaire enquêteur une lettre manuscrite émanant de M. Thompson, qui sera référencée observation n°C37. Un autre document (PJC28) émanant de M. et Mme Vivier ne pourra être retenu car il n'est pas signé.

### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Walker est **défavorable** au projet de centrale éolienne essentiellement pour les problèmes de santé dont la centrale éolienne pourrait être la cause. Il évoque également le préjudice esthétique de l'environnement.

- **Observation n°C11 :** 6 novembre 2013 de 17h02 à 17h33.  
Observation traitée de M. Andurand Ludovic, qui s'est présenté plusieurs fois, sera traitée avec les observations C1 et O1 en C32.

- **Observation n°C12** : 11 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**Mme FLORANT Isabelle**

demeurant Chez Blanchet 16 480 Chillac

M. Florent fait part de son **soutien** au projet. Elle rapporte que :

- le projet tient compte des contraintes environnementales,
- plusieurs personnes vivant non loin de centrales éoliennes construites dans le Nord Charente affirment ne pas être gênées par de potentielles nuisances.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Florant est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

❖ **Mme GARNAUD Jeannine**

demeurant Chez Bertaud 16 480 Chillac

secrétaire de mairie

- **Observation n°O4** : 14 novembre 2013 de 14h à 14h15

- **Observation n°C13** : 13 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**Mme GARNAUD Jeannine**

Mme Garnaud Jeannine fait part de son **soutien** au projet. Elle précise que :

- le projet tient compte des contraintes environnementales,
- il est implanté sur des terres non cultivables,
- le projet est un atout pour notre territoire,
- il permet des « solutions alternatives de production d'énergie »,
- il n'aura pas de conséquence sur la valeur de l'immobilier,
- il n'a pas de conséquence sur la santé, d'ailleurs le relais hertziens installé dans la région n'a jamais posé le moindre problème.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Garnaud Jeannine est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.



➤ **Observation n°C14** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme MOULINIER Madeleine**  
**M. MOULINIER Paul**  
propriétaires à 16 480 Chillac

M. et Mme Moulinier se disent **favorables** au projet, qui permet de :  
- « penser à l'avenir ».

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Moulinier sont **favorables** au projet vecteur d'avenir.

➤ **Observation n°C15** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme RICHARD Arlette**  
demeurant chez Auger 16 480 Chillac  
exploitante agricole

Mme Richard se dit **favorable** au projet,  
- qui se situe sur « la partie de terre non cultivable ».

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Richard est **favorable** au projet situé sur la partie de terre non cultivable.

➤ **Observation n°C16** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme LAMOLLE-CHAMBON Maralle**  
demeurant chez Amon 16 480 Chillac

Mme Lamolle-Chambon se dit **favorable** au projet,  
- qui permet de « procurer une énergie propre »

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Lamolle-Chambon est **favorable** au projet qui génère une énergie propre.

➤ **Observation n°C17** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**M. DOMINIQUE Jean-Claude**  
demeurant Touvent 16 480 Chillac

M. Dominique est **favorable** au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Dominique est **favorable** au projet.

➤ **Observation n°C18** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. POLY Jean-Louis**

demeurant Place de l'église 16 480 Brossac

M. Poly est **favorable** au projet qui contribuera à la sortie du nucléaire. Il souligne le sérieux du projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Poly est **favorable** au projet qui contribuera à la sortie du nucléaire.

➤ **Observation n°C19** : 15 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. RONDEAU Jean-Yves**

demeurant la Jaufrerie 16 480 Chillac

exploitant agricole,

adjoint au Maire de Passirac

M. Rondeau fait part de son soutien au projet. Il précise que :

- le projet « permettrait de valoriser une région semi désertique »,
  - il apportera une manne économique,
  - l'impact sur la faune ne sera pas important,
  - ne constitue pas une pollution visuelle,
  - ne constitue pas de pollution sonore,
  - les problèmes relatifs à la réception télé seront résolus,
  - les éoliennes situées dans le pays cathare n'ont pas eu de conséquences sur le tourisme.
- Rien donc à craindre pour le château de Passirac, protégé de la vue par des arbres.

M. Rondeau est **très favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Rondeau est **très favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C20** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**Mme MOULINIER Monique**

demeurant Touvent 16 480 Chillac

Mme Moulinier Monique est **favorable** au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Moulinier Monique est **favorable** au projet.

- **Observation n°C21** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**Mme COIFFARD Marie-Thérèse**  
demeurant Touvent 16 480 Chillac

Mme Coiffard Marie-Thérèse souligne que c'est un projet « qui ne dévalorise pas tous les environs ». Elle y est **favorable**.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Coiffard Marie-Thérèse est **très favorable** au projet « qui ne dévalorise pas tous les environs.

- **Observation n°C22** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. MOREAU Bernard et Mme MOREAU Carmen**  
demeurant La Loge 16 480 Chillac

M. et Mme Moreau sont **favorables** au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Moreau sont **favorables** au projet.

- **Observation n°C23** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. de CASTELBAJAC Dominique**  
demeurant la Bois Chavaut 16 480 Passirac exploitant agricole  
**maire de Passirac**

M. de Castelbajac fait part des renseignements qu'il a obtenus lors de sa visite aux centrales éoliennes de Aussac-Vadalle et de Salles de Villefagnan. Il a pu interroger plusieurs personnes, dont le maire de Aussac-Vadalle, et a recueilli les informations suivantes :

*bruit occasionné*

- au pied du mât des éoliennes, le bruit qu'elles génèrent est supportable par jour de vent, il ne couvre pas la parole et permet de discuter,
- à une distance de 730m le bruit n'est pas audible, les personnes témoignent ne pas les entendre,

*interférences avec les ondes*

- à 730 m la réception de la télévision et de la TNT n'est pas brouillée,

*interactions sur les chiens*

- aucune réaction sur le comportement des chiens,

*interactions sur la santé*

- aucune conséquence constatée sur la santé,

*impact sur la valeur immobilière*

- pas de baisse de la valeur immobilière, des maisons avec vues sur les éoliennes ont été construites après l'édification des éoliennes,

*impact sur le tourisme*

- pas de baisse de l'activité touristique,  
- pas de baisse d'activité des chambres d'hôtes,

Il précise qu'il faut développer l'énergie éolienne, énergie propre, si l'on veut se libérer du nucléaire

M. de Castelbajac s'est rendu à Aussac-Vadalle et de Salles de Villefagnan où sont édifiées des centrales éoliennes comparables à ce projet de parc éolien. Il a interrogé plusieurs personnes dont le maire de Aussac-Vadalle. Il fait part des informations qu'il a recueillies. Il est **favorable** au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. de Castelbajac est favorable au projet.

## 2<sup>ème</sup> REGISTRE CHILLAC

➤ **Observation n°C23bis** : 20 novembre 2013 hors permanence commissaire enquêteur  
**M. MOULINIER Jean-Claude**

- M. Moulinier Jean-Claude est **favorable** au projet car :
- il permettra de sortir du nucléaire,
  - il n'est pas situé sur une parcelle agricole,
  - la progression technologique a permis de limiter le bruit.

### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Moulinier Jean-Claude est favorable au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C24** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme GUENON Marie-Ange**  
demeurant chez Blanchet 16 480 Chillac

Mme Guenon est allée se renseigner dans le Nord Charente, auprès d'un parc éolien pour s'informer sur les nuisances sonores. D'autre part, ses locataires, qui sont concernés par le projet, sont également favorables au projet.

- Elle est **favorable** au projet qui :
- n'est donc pas bruyant,
  - diversifie la production d'énergie.

### Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Guenon est favorable au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C25** : permanence du 22 novembre 2013 de 9h15 à 9h33  
**M. GOHIN**  
demeurant à Sainte-Souligne, **maire de Sainte-Souligne**

M. Gohin est venu déposer la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Souligne, qui prononce un avis défavorable au projet.

Au cours de l'entretien, il s'est exprimé sur les multiples incohérences que comporte le dossier, qui ont été mises en exergue par M. Faure dans l'observation C39, et notamment les erreurs inacceptables en matière de financement du projet.

M. Gohin est **défavorable** au projet. Il transmet la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Souligne, qui prononce un **avis défavorable** au projet.

### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Gohin est **défavorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus. Il transmet la délibération du conseil municipal de la commune de Sainte-Souligne, qui prononce un **avis défavorable** au projet.

➤ **Observation n°C26** : 22 novembre 2013 de 9h33 à 9h 39

**Mme YONNET Catherine**

demeurant le Maine Merle Barbezieux  
secrétaire à la mairie de Chillac

Mme Yonnet est venue déposer un document dans lequel elle souligne qu'elle est **favorable** au projet pour les raisons suivantes :

- l'énergie éolienne est une alternative au nucléaire,
- les problèmes liés à la santé pour une centrale éolienne sont moins graves que pour une centrale nucléaire.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Yonnet est **très favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C27** : 22 novembre 2013 de 9h40 à 9h 44

**Mme GOUFFRANT Marie-Hélène**

demeurant chez Galais 16480 Chillac enseignante  
**maire de Chillac**

Mme Gouffrant est venue déposer un document dans lequel elle développe ses motivations et celles du Conseil Municipal de la commune de Chillac. Elle développe les raisons pour lesquelles elle est **favorable** au projet :

- elle constate que la région possédait déjà de nombreux moulins à vent,
- après avoir assisté à une réunion d'information organisée par Eole-RES, les conseils municipaux de Chillac et d'Oriolles, ont débattu sur le projet. Par un vote à l'unanimité, le conseil de Chillac a « *donné son aval à la société Eole-RES pour poursuivre ses investigations sur la faisabilité de ce projet.* » Il a considéré « *que la localisation du parc dans la zone de landes ne nuira pas au site* ».
- elle souligne qu'elle a « *demandé leurs avis aux habitants les plus proches du futur parc, à savoir : M. Andurand et Mlle Caillavet ainsi que M. Michelot.*

*M. Michelot m'a assuré que cela ne le dérangeait pas.*

*M. Andurand et Mlle Caillavet m'ont indiqué que cela ne les dérangeait pas et ont ajouté qu'ils vivaient à proximité d'éoliennes aux environs de Toulouse.*

*Ces premiers avis furent un encouragement à poursuivre notre implication dans ce projet. »*

- en matière d'information
  - le conseil municipal a été régulièrement informé des avancées du projet par la société Eole-RES,
  - Mme Gouffrant a informé la population des avancées du projet dans le bulletin municipal (août 2011, août 2012, janvier 2013) et s'en est ouverte lors de la présentation des vœux à la population par la projection d'un diaporama.
  - Eole-RES a tenu une permanence en mairie de Chillac le 23.1.13 et en mairie d'Oriolles le 24.1.13, une réunion supplémentaire a été organisée le 15.3.13, à l'initiative du conseil municipal. Permanences et réunion ont été évoquées dans la presse locale.
- Interrogations et contestation

Dans ce paragraphe, elle décrit le changement d'avis, relatif au projet, du principal opposant à ce projet, M. Andurand. Elle s'interroge sur les motivations du revirement de cette personne, qui a constitué une association s'opposant au projet. Elle émet des doutes sur la manière dont la pétition qu'il a effectuée auprès de la population a été réalisée.

- La volonté de soutenir ce projet

Dans ce paragraphe, elle met en avant :

- la nécessité de diversifier les sources d'énergie,
- la faiblesse des nuisances relatives à l'énergie éolienne par comparaison au risque nucléaire,
- elle souligne la disponibilité des personnels d'Eole-RES, qui ont toujours répondu aux sollicitations,
- les retombées économiques pourront contribuer à ces réalisations de projet au profit de la population,
- c'est une « contribution concrète à l'avenir de notre collectivité à l'avenir des générations futures. »

#### **Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Gouffrant décrit les différents moyens d'information, dont ont bénéficiés les élus des communes de Chillac et d'Oriolles et la population de ces communes, qui ont été utilisés au profit du projet de centrale éolienne. Elle décrit les formes de contestations qui se posent dans sa commune et évoque les raisons pour lesquelles elle est **favorable** au projet.

➤ **Observation n°C28** : 22 novembre 2013 de 9h44 à 10h03

**M. ARSICAUT Jean-Marie**

demeurant chez Marquis 16480 Berneuil

**maire de Berneuil**

M. Arsicaud est venu déposer un document dans lequel il souligne que :

- « l'étude d'impact à partir des points hauts de la commune de Berneuil ...n'est pas assez complète ». De ce fait, il craint que « l'impact visuel risque d'être plus important que l'étude le laisse supposer ». Il émet un **avis réservé** sur le projet.
- cela risque d'impacter l'activité touristique,
- cela risque d'impacter la valeur immobilière,
- la covisibilité avec l'église n'a pas été étudiée.

#### **Commentaires du commissaire enquêteur :**

Compte-tenu des points exposés ci-dessus, M. Arsicaud émet un **avis réservé** sur le projet.

➤ **Observation n°C29** : 22 novembre 2013 de 10h03 à 10h209

**M. de WAART Rudi**

**Mme de WAART**

demeurant les Chênes, 31 lieu dit le Bourloin 16480 Brossac

M. et Mme de Waart sont **défavorables** au projet de centrale éolienne principalement pour les raisons listées par l'Association Préservation de l'environnement et du cadre de vie à Chillac et à Oriolles, document remis au commissaire enquêteur.

Ils se sont exprimés sur les:

- problèmes de santé
- problèmes de propagation des ondes
- problèmes concernant les animaux et la faune,
- la perte de valeur immobilière,
- les effets négatifs sur les paysages.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme de Waart se sont entretenus avec le commissaire enquêteur sur les raisons de leur opposition au projet.

M. et Mme de Waart sont **défavorables** au projet pour les raisons exposées sur le document de l'APECVCO.

➤ **Observation n°C30** : 22 novembre 2013 de 10h25 à 10h31 et 10h48 à 11h16

**Mme CHARDON Christiane**

demeurant en Vendée

Mme Chardon est **défavorable** à la localisation de ce projet de centrale éolienne pour les raisons suivantes :

- le projet est situé en partie en zone Natura 2000 et ZNIEFF de type 1,
- elle souligne l'avis réservé de la DREAL sur le projet :
  - \_ prise en compte insuffisante de l'intérêt patrimonial, de l'avifaune,
  - \_ localisation en zone boisée, sensible aux incendies, qu'en est-il de l'intervention des Canadairs,
  - \_ mesures compensatoires sous-dimensionnées.

Mme Chardon est favorable aux énergies renouvelables, mais conteste la localisation du projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Chardon est **défavorable** à la localisation du projet pour les raisons exposées ci-dessus.



➤ **Observation n°C31** : 22 novembre 2013 de 10h25 à 10h48

**M. CHAMBLY-DORMEAU Ariel**

demeurant Parsais 16480 Berneuil gestionnaire de gîte

M. Chambly-Dormeau est **défavorable** à la localisation de ce projet de centrale éolienne car la DREAL a émis un avis réservé.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Chambly-Dormeau est **défavorable** à la localisation du projet pour les raisons exposées ci-dessus.

❖ **M. ANDURAND Ludovic**

demeurant chez Normand 16480 Chillac  
propriétaire de La pension Canine de Julie

M. Andurand est auteur des observations :

➤ **Observation n°O1** : 28 octobre 2013 de 10h09 à 11h23 à Oriolles

M. Andurand a porté sur le dossier d'enquête la mention suivante :

« Je suis venu consulter les dossiers et m'entretenir

Avec Monsieur l'inspecteur.

Signé Andurand L. »

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Andurand est venu consulter le dossier d'enquête publique. Il s'est entretenu pendant 1h14 avec le commissaire enquêteur.

A l'arrivée de M. Richon (O2), M. Andurand a pu consulter le dossier d'enquête publique jusqu'à la fermeture de la mairie

➤ **Observation n°C1** : 23 octobre 2013 de 14h00 à 14h15, de 14h29 à 15h15 et de 15h31 à 15h58.

M. Andurand s'est entretenu à diverses reprises avec le commissaire enquêteur pour lui signifier son opposition au projet. Puis il a consulté le dossier d'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a proposé à M. Andurand de s'entretenir sur les problèmes plus techniques avec les représentants de la société Eole-RES qui pouvaient répondre aux questions des personnes qui le désiraient. M. Andurand a accepté et a pu poser les questions qu'il souhaitait à Marie Claret et Sébastien Trouvé.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Andurand est venu consulter le dossier d'enquête publique. Il s'est entretenu avec le commissaire enquêteur à plusieurs reprises, dans les périodes demeurées libres entre les personnes venues déposer des observations. Il a développé son argumentation **défavorable** au projet de centrale éolienne.

➤ **Observation n°C11** : 6 novembre 2013 de 17h02 à 17h33

M. Andurand étant présent avant 17h a été reçu par le commissaire enquêteur.

M. Andurand remet 3 correspondances au commissaire enquêteur.

- une correspondance de M. Bell et une correspondance de Mme Bell. Ces deux personnes se sont présentées simultanément au commissaire enquêteur le 14 novembre à Oriolles. Ces deux correspondances feront l'objet de l'observation O5.
- une correspondance de M. Mason Lee, qui sera traitée en CD

➤ **Observation n°C32** : 22 novembre 2013 de 11h16 à 11h50

M. Andurand a remis au commissaire enquêteur un document qui récapitule tous les différents points qu'il a évoqués au cours des quatre entretiens qu'il a eu avec lui : O1, C1, C11, C32.

Il est **défavorable** à ce projet de centrale éolienne car il génère :

- une perte de revenu des habitations de riverains d'éoliennes industrielles, et génère des litiges qui se traduisent par des actions en justice,
- des nuisances sonores, bruits gênants, résonances,
- des nuisances dues aux basses fréquences et infrasons, perturbant humains et animaux,
- des puissants flashes la nuit,
- la ruine du tourisme vert, contribue à la destruction et l'industrialisation des campagnes,
- des perturbations dans la réception des télévisions, de la radio et des téléphones portables,
- un dossier trop léger qui souligne la richesse de l'avifaune, la présence de chiroptères qui seront massacrés par les éoliennes et décimera la flore ; le dossier suscite les doutes de la DREAL,
- enfin il émet un doute sur l'objectivité de l'étude des dangers car elle émane de la société Eole-RES, qui est juge et partie.
- le risque incendie et l'impossibilité d'intervention des Canadairs.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Andurand est **défavorable** à la localisation du projet pour les raisons exposées ci-dessus.

A l'invitation de M. Andurand, le commissaire enquêteur s'est déplacé à son domicile le 12 novembre. M. Andurand lui a développé pendant 1h30 son argumentation et fait visiter son chenil.

➤ **Observation n°C33** : 22 novembre 2013 de 11h50 à 11h56

**M. ROLAND Francis**

demeurant le Bourg 16480 Chillac

retraité

M. Roland est venu déposer un document dans lequel il explique les raisons pour lesquelles il est **favorable** au projet. Il relève que cette énergie:

- est nécessaire à l'augmentation de la demande d'électricité,
- est une énergie propre,
- est une alternative aux centrales nucléaires qui sont dangereuses, qui font face à des phénomènes atmosphériques de plus en plus violents,
- la fermeture de centrales nucléaires aura pour conséquence l'augmentation du transport d'électricité,
- les centrales éoliennes contribueront à réduire le transport d'électricité,
- les collectivités locales disposeront de ressources supplémentaires.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Roland est **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°C34** : 22 novembre 2013 de 11h56 à 12h14

**Mme BRUNSDON**

demeurant le Greleau 16480 Oriolles

kinésithérapeute

Mme Brunson est venue déposer un document dans lequel elle explique les raisons pour lesquelles elle est **défavorable** au projet. Elle souligne que:

- l'enfouissement des lignes est source de problèmes divers, dont celui de générer du CO2 (réf. un article de The Telegraph, non fourni),
- de nombreux changements sont intervenus dans cette région : incinérateur et carrières AGS, qui produisent des fumées et démolissent les routes, mise à quatre voies de la RN10, construction de la LGV.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Brunson est **défavorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

### Correspondances traitées comme observations

➤ **Observation n°C35** : correspondance remise le 6 novembre à la mairie de Chillac  
**Mme BOUQUET Anne-Marie**,  
demeurant la Basse Roche 16 480 Brossac

Mme Bouquet, dont les parents sont propriétaires du château de Passirac, fait part, dans sa correspondance, des problèmes que peuvent causer la centrale éolienne.

- pollution visuelle,
- perturbation de l'activité de chambre d'hôtes, situées dans le château de Passirac,
- projet destructeur du patrimoine touristique,
- dépréciation immobilière,
- projet cause de conflits divers.

#### Commentaires du commissaire enquêteur :

Mme Bouquet est fortement **opposée** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C36** : correspondance remise le 6 novembre à la mairie de Chillac  
**M. BOUQUET Emmanuel**,  
demeurant la Basse Roche 16 480 Brossac

M. Bouquet, dans sa correspondance, fait part de sa démission du conseil municipal de Passirac car il est **défavorable** au projet de centrale éolienne. Il cite les raisons de son opposition au projet :

- pollution visuelle,
- dépréciation immobilière,
- annulation de projets de gîte et de salle de mariage,
- la région est déjà impactée par la LGV, et des projets de centrales photovoltaïques,
- projet destructeur du tourisme dans le Sud Charente,
- perturbation des flux migratoires.
- pollution visuelle,

#### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Bouquet est fermement **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C37** : correspondance remise le 6 novembre 2013 par M. Walker

**M. THOMPSON Christopher**

demeurant chez Tétard 16 480 Chillac

M. Thompson reproduit de manière manuscrite les rubriques qui le concernait, contenu du formulaire distribué par l'Association Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie à Chillac et Oriolles, dont le président est M. Andurand.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Walker a transmis au commissaire enquêteur un document manuscrit émanant de M. Thompson.

Ce document reproduit les rubriques qu'il a sélectionnées dans le formulaire de l'Association Préservation de l'environnement et du cadre de vie à Chillac et Oriolles, dont le président est M. Andurand. M. Thompson est **défavorable** au projet. Cette observation sera traitée avec les autres documents similaires.

➤ **Observation n°C38** : correspondance remise le 6 novembre à la mairie de Chillac

**M. MASON Lee**

demeurant 17 Le Bourg 16 220 Montboyer

M. Mason, dans sa correspondance, fait part des raisons de son **opposition** au projet de centrale éolienne :

- dépréciation immobilière,
- effets négatifs sur le tourisme,
- baisse des activités des gîtes,
- destruction des paysages,
- génèrent des problèmes de santé suite aux bruits, aux infra-sons et aux clignotements des lumières,
- nuisible à la faune, la flore, aux oiseaux des flux migratoires,
- peu efficace pour produire de l'électricité.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Mason est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C39** : correspondance remise le 6 novembre à la mairie de Chillac  
**M. FAURE Jean-Marie**  
demeurant Le Bourg 16 480 Sainte-Souline

M. Faure, dans sa correspondance, relève dans le dossier un certain nombre de points qu'il conviendra d'expliciter :

Volume 1 :

- erreurs dans le numérotage des parcelles,
- erreurs diverses dans les prévisions financières,

Volume 2 :

- Quid des prévisions budgétaires pour l'enfouissement de 12km de ligne électrique,
- l'étude anémométrique et acoustique a été réalisée par Eole-RES qui est juge et partie,
- difficulté d'exploitation du dossier pour obtenir des informations

Volume 4 et volume 7 :

- Incohérence diverses dans le dossier.

M. Faure « **n'exalte pas** un enthousiasme délirant pour ce projet »

#### **Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Faure fait part d'un certain nombre d'erreurs et d'incohérences qu'il conviendra d'expliciter. Il souligne que la région est déjà très impactée par la LGV. Sans se déclarer opposant au projet, il ne le soutient pas.

➤ **Observation n°C40** : lettre reçue le 6 novembre à la mairie de Chillac  
**M. SAGE Philippe,** demeurant Les Bouries 16 120 Birac

M. Sage, dans sa correspondance, fait part de son **opposition** au projet de centrale éolienne. Il liste les raisons suivantes :

- dépréciation immobilière,
- nuisances visuelles,
- nuisances acoustiques,
- inquiétudes au plan médical,
- danger pour les animaux domestiques et la faune sauvage,
- défiguration des sites historiques,
- industrialisation et destruction des campagnes,
- aberration écologique et environnementale,
- protection des forêts et de la flore, (risque d'incendie),
- perturbation de la réception de la télévision, de la radio et de la téléphonie,
- ruine du tourisme,
- faibles recettes fiscales pour les communes.

#### **Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Sage est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C41** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**Mme BERGEROLLE Anny**

**M. BERGEROLLE Jean**

demeurant la Jaufrerie 16 480 Passirac

M. et Mme Bergerolle se déclarent **opposés** au projet pour les raisons suivantes :

- pollution visuelle,
- nuisances acoustiques,
- nuisances acoustiques, ronflement et vibrations,
- aberration écologique,
- perturbation des réseaux de réception,
- défiguration de sites historiques,
- manque de recul suffisant quant à l'efficacité coût-bénéfice,
- dépréciation immobilière.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Bergerolle sont **opposés** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C42** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**M. HARMAN Kenneth**

demeurant chez Blanchet 16 480 Berneuil

M. Harman se déclare **opposé** au projet pour les raisons suivantes :

- risque sur le plan de la santé, bruit et infra sons
- dépréciation immobilière,
- perturbe l'avifaune,
- défiguration de sites historiques.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Harman est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C43** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**Mme BONNELY Annick**

demeurant 20 avenue Clémenceau 16 000 Angoulême

membre de la SPPEF

Mme Bonnelly se déclare **opposée** au projet pour les raisons suivantes :

- défiguration de sites historiques,
- pollution visuelle,
- destruction du paysage,
- dépréciation immobilière,
- désertification de la campagne,
- perturbe le tourisme,
- étude impact insuffisante sur la perturbation de la faune avicole,
- nuisances acoustiques,
- risque d'incendie, difficulté d'intervention des Canadairs.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Bonnelly est **opposée** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C44** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**M. BOUQUET Joël**

**Mme BOUQUET Marie**

demeurant le Fief Dussault 17 210 Chevanceaux

M. et Mme Bouquet se déclarent **opposés** au projet pour les raisons suivantes :

- dépréciation immobilière,
- danger pour les animaux domestiques,
- destruction des campagnes
- aberration écologique,
- risques d'incendies pour les forêts et la flore

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Bouquet sont **opposés** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.



- **Observation n°C45** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**M. RICHARD Ludovic**

demeurant 6, rue de Paris 16 000 Angoulême

M. Richard se déclare **opposé** au projet pour les raisons suivantes :

- pollution visuelle,
- inquiétude sur le plan de la santé,
- défiguration de sites historiques,
- destruction de la campagne,
- aberration écologique,
- ruine du tourisme.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Richard est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

- **Observation n°C46** : document remis le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**ASSOCIATION ECHALLAT DURABLE**

Association loi 1901 pour la protection de l'Environnement et du Cadre de Vie  
Dont le siège social se situe à Logis de Fessou, lieu-dit Le Fessou 16170 Echalat

Le document de cette association est signé de MM. Maisonneuve Yves,  
Charbonnel Jean-Guy, Boittin Nicolas, Bouton Geoffrey, et de Mme Moreau Patricia.

L'association se déclare **opposée** au projet pour les raisons suivantes :

- l'énergie éolienne est trop chère, polluante et non rentable, qui fera augmenter la consommation d'énergie fossile,
- le financement du projet est anormal, il impose un surcoût et bénéficie des subventions de Bruxelles, il vaudrait mieux financer la recherche pour trouver d'autres solutions,
- les projets ne créent que très peu d'emploi, car les constructeurs sont majoritairement étrangers,
- les objectifs de Bruxelles sont irréalistes,
- les éoliennes sont inesthétiques,
- elles produisent une nuisance sonore,
- elles produisent une nuisance visuelle la nuit avec les flashes lumineux de balisage aérien,
- elles produisent des interférences radioélectriques,
- elles ruinent le tourisme,
- elles feront l'objet de recours devant les tribunaux,
- la distance de 500M est insuffisante,
- les retombées économiques sont très limitées en comparaison des dépenses générées,

- elles créent des problèmes divers dans les communes,
- elles font perdre l'attrait du paysage bucolique et calme de la Charente,

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Le document de l'association Echalat Durable, signé de MM. Maisonneuve Yves, Charbonnel Jean-Guy, Boittin Nicolas, Bouton Geoffrey et de Mme Moreau Patricia, est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées ci-dessus.

➤ **Observation n°C47** : correspondance remise le 22 novembre par M. Andurand (C32)

**ASSOCIATION ECHALLAT DURABLE**

Association loi 1901 pour la protection de l'Environnement et du Cadre de Vie  
Dont le siège social se situe à Logis de Fessou, lieu-dit Le Fessou 16170 Echalat

Document identique signé du Dr Poylecot Gilles.

Le Dr. Poylecot est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées pour l'observation C46.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Le document de l'association Echalat Durable, signé par le Dr. Poylecot est **opposé** au projet de centrale éolienne pour les raisons listées dans l'observation C46.

➤ **PÉTITION** : M. Andurand a remis le dernier jour de l'enquête une pétition signée par 134 personnes, dont de nombreuses personnes qui se sont exprimées dans le cadre des observations. Les 134 personnes formulaient leur opposition au projet en le remplissant après avoir pris connaissance du texte joint en pièce jointe PJC22, qui listait un certain nombre de critères s'opposant au projet.

#### Commentaires du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur relève que 134 personnes ont signé la pétition dont certaines ont également effectué une observation sur le registre d'enquête publique.

➤ **FORMULAIRE** : M. Andurand a également remis au commissaire enquêteur 37 formulaires qui permettaient aux personnes qui le souhaitaient de cocher les raisons de leur opposition au projet. De nombreuses personnes qui ont remplies ce formulaire ont également signé la pétition, voire rédigé une observation.

Beaucoup de personnes qui ont rempli ce formulaire vivent dans des communes situées dans l'aire d'étude du projet, une zone déjà très marquée par les travaux de la LGV, qui génèrent une inquiétude, voire des oppositions au projet de centrale éolienne, qui sera perceptible visuellement de régions très éloignées.

Certaines personnes venues déposer des observations ont également transmis ce formulaire au cours de leur entretien avec le commissaire enquêteur. Les rubriques qui figurent sur ce formulaire ont été intégrées dans la synthèse des thèmes défavorables au projet.

## 52. Observations exposées en mairie d'Oriolles

➤ **Observation n°O1** : 28 octobre 2013 de 10h09 à 11h23. Observation de M. Andurand, qui a déposé plusieurs observations, et qui a été traitée en C32.

➤ **M. DELAGE Jean-Yves, journaliste au journal la Charente Libre** 28 octobre 2013  
Le commissaire enquêteur a répondu aux questions du journaliste de la Charente Libre qui devait écrire un article pour le quotidien. M. Delage a posé quelques questions à M. Andurand et aux personnes d'Eole-RES que M. Andurand avait souhaité voire présentes.

➤ **Observation n°O2** : 28 octobre 2013 de 10h09 à 11h23

**M. RICHON Yves**

demeurant Pièce du Maréchal, 16 480 Oriolles mécanicien en retraite

M. Richon a porté sur le dossier d'enquête la mention suivante :

« Dans l'attente de la réalisation.

Signé Richon. Y »

### Commentaires du commissaire enquêteur :

M. Richon s'est entretenu avec le commissaire enquêteur au sujet du projet. Il lui a signifié qu'il était tout-à-fait **favorable** au projet.

➤ **Observation n°O3** : 28 octobre 2013 de 10h09 à 11h23. Observation de M. Bonneau Yves, qui a déposé plusieurs observations et qui sera traitée en O8.

➤ **Observation n°O4** : 14 novembre 2013 de 14h à 14h15. Observation de Mme Garneau, qui a déposé plusieurs observations et qui a été traitée en C13.

➤ **Observation n°O5** : 14 novembre 2013 de 14h15 à 15h07

**M. BELL Allan**

**Mme BELL Linda**, son épouse

demeurant chez Amon, 16 480 Chillac

M. et Mme Bell sont d'abord venus vérifier que le commissaire enquêteur était bien en possession des deux correspondances qu'ils avaient demandées à M. Andurand de lui transmettre, ce qui était bien le cas. Ces deux correspondances sont annexées au registre.

En complément de leurs correspondances, rédigées en Anglais, M. et Mme Bell ont porté également en Anglais sur le dossier d'enquête les raisons pour lesquels ils étaient **opposés** au projet de centrale éolienne :

- problèmes de santé : pression artérienne, problèmes psychologiques liés à l'anxiété et la dépression. Inquiétude de ces personnes qui souffrent de dépression et d'hypertension,
- perturbations visuelles : reflet du soleil sur les pales, lumière rouge clignotante,
- perturbations sonores : le bruit des éoliennes perturbe le sommeil, elles émettent des sons de basse fréquence,
- perturbation de la propagation des ondes pour la télévision et le téléphone,
- problèmes environnementaux avec leurs conséquences sur la flore, la faune, les oiseaux et les chauves-souris,
- risque d'incendie : les éoliennes empêcheront l'intervention des Canadiens
- perte de valeur immobilière,
- effets négatifs sur le tourisme et le commerce local,
- manque d'information.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Bell se sont entretenus avec le commissaire enquêteur au sujet du projet. Ils lui ont signifié qu'ils étaient tout-à-fait **défavorables** au projet pour les raisons exposées ci-dessus à la fois dans leurs deux correspondances et dans leur observation.

➤ **Observation n°06** : 14 novembre 2013 de 15h07 à 15h33

**M. BENNETT**

demeurant Pas de Renard 16 480 Oriolles  
retraité

M. Bennett a porté en Anglais sur le dossier d'enquête le fait qu'il transmettait un document relatif au projet de centrale éolienne.

Sur ce document figurait un certain nombre de questions concernant le projet de centrale éolienne auquel le commissaire enquêteur a pu apporter les réponses aux diverses questions posées par M. Bennett.

**M. Bennett ne s'est pas prononcé sur le projet.**

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Bennett a posé au commissaire enquêteur diverses questions qu'il se posait au sujet du projet de centrale éolienne. Le commissaire a pu répondre à ses questions. M. Bennett ne s'est pas prononcé sur le projet.

❖ **M. PECKHAM Walter**

demeurant la Maison Neuve 16 480 Oriolles  
retraité du Foreign Office  
a émis 2 observations C8 et O7

➤ **Observation n°C8 :** 6 novembre 2013 de 14h à 15h27 à la mairie de Chillac  
**M. PECKHAM Walter**

M. Peckham, de nationalité britannique, a eu un entretien de 1h27 en Anglais avec le commissaire enquêteur.

Au cours de cet entretien, le commissaire enquêteur a demandé à M. Peckham s'il autorisait la présence de M. Faucard, journaliste à Sudouest. Le journaliste a interrogé le commissaire enquêteur sur l'objet de l'enquête, puis a posé ensuite quelques questions en Anglais à M. Peckham. Suite à cet entretien, M. Faucard a écrit dans le journal paru le 8 novembre, un article intitulé « Une enquête dans le vent ».

M. Peckham a développé son argumentation défavorable au projet de centrale éolienne pour les raisons suivantes :

- danger potentiel sur la santé : pollution sonore, effets stroboscopique,
- inefficaces, font l'objet de problèmes techniques et font monter le prix de l'électricité,
- sont construites du fait de subventions,
- certains pays européens ont arrêté leur construction,
- constituent un danger pour la faune,
- bénéficient aux propriétaires des terrains sur lesquelles elles sont construites,
- feront baisser le prix de l'immobilier.

➤ **Observation n°O7 :** 14 novembre 2013 de 15h33 à 16h16  
**M. PECKHAM Walter**

M. Peckham a porté en Anglais sur le dossier d'enquête le fait qu'il transmettait un document appuyant un avis extrêmement **défavorable** au projet de centrale éolienne.

Il a souhaité reprendre l'ensemble de son argumentation dans un document qu'il qualifie de « real submission », qui résume son argumentation définitive.

Il liste les différentes raisons de son opposition au projet :

- coût trop important dans une période de crise, bénéficiant de subventions de l'Europe, dont il se plaint que le document du volume 1 ne donne pas suffisamment de détails.
- Equipements dénoncés par de plus en plus de personnes et de politiques, en Europe,
- La distance des maisons les plus proches devrait être de 1500m,
- La région Poitou-Charentes est déjà excédentaire en électricité,
- L'énergie nucléaire est « the way forward », c'est-à-dire le choix du futur retenu par de nombreux pays, à l'exception de l'Allemagne,
- Equipements inefficaces, soumis à la fluctuation du vent, qui feront augmenter le coût de l'électricité,
- Equipements qui ne réduiront pas la production de CO2,

- Pollution sonore,
- Génèrent des problèmes de santé : bruit des turbines, infra-sons, problèmes psychologiques, insomnie, qui peuvent même affecter ma famille,
- Développement des actions juridiques qui conduisent à la décision de démantèlement,
- Perte de valeur immobilière,
- Il ne se serait pas installé dans cette région s'il avait eu connaissance du projet,
- Risque d'incendie,
- Danger pour la faune et les oiseaux.

#### **Commentaires du commissaire enquêteur :**

Il convient de souligner que M. Peckham, qui ne parle pas bien Français, était destinataire du document de l'Association (joint en annexe).

Il se plaint d'abord du manque d'information et de ne pas avoir été au courant de la réunion publique qui avait été organisée.

Le commissaire enquêteur lui a expliqué la procédure de l'enquête publique. Il n'avait pas compris qu'il y avait une permanence du commissaire enquêteur le 14 novembre à Oriolles. Il se plaint du nombre insuffisant de permanences et des plages horaires insuffisantes qui ne permettent pas à toutes les personnes d'assister aux permanences.

M. Peckham est totalement **défavorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

#### ❖ **M. BONNEAU Pierre**

demeurant Chez Gilbert, 16190 Poullignac  
viticulteur

a émis 3 observations C4, O3 et O8

#### ➤ **Observation n°C4** : 23 octobre 2013 de 15h58 à 16h55 à la mairie de Chillac **M. BONNEAU Pierre**

M. Bonneau a listé sur le registre d'enquête publique les raisons de son opposition au projet :

- il constitue une atteinte au patrimoine architectural du Sud-Charente,
- information insuffisante des résidents vacanciers, et absence d'information en langue anglaise pour les résidents étrangers,
- dans son étude d'impact Eole-RES est juge et partie,
- le site présente un risque d'incendie,
- la région est déjà défigurée par la LGV, elle n'a pas besoin qu'on détériore davantage le paysage.

➤ **Observation n°O3** : 28 octobre 2013 de 10h09 à 11h23

**M. BONNEAU Pierre**

M. Bonneau souligne sur le registre d'enquête le manque d'informations relatives au projet de centrale éolienne :

- seules les communes sur lesquelles s'érigent les éoliennes sont informées du projet par le biais de bulletin municipaux, en revanche les communes limitrophes et celles d'où l'on voit les éoliennes ne font l'objet d'aucune forme d'information,
- si des articles de journaux sont parus dans la Charente libre, distribué dans la Charente, en revanche les communes de Charente-Maritime ou de Dordogne ne reçoivent pas cette publication. Même en Charente tout le monde n'est pas abonné à ce quotidien.

➤ **Observation n°O8** : 14 novembre 2013 de 16h16 à 16h17

**M. BONNEAU Pierre**

M. Bonneau est **défavorable** au projet. Il a inscrit sur le dossier d'enquête que « le 14 novembre 2013, je suis venu déposer un document sur le projet.

Signé Bonneau »

Dans ce document, il liste les « commentaires et questions sur l'étude d'impact des éoliennes de Chillac et Oriolles » :

- pourquoi implanter le projet dans une zone boisée qui possède une richesse faunistique et floristique importante, doute sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude des oiseaux ; les dispositions relatives au passage des grues cendrées ne sont pas réalistes,
- l'étude d'impact ne mentionne pas la présence d'une pension pour chiens, bien que le projet soit antérieur à la création du chenil ; il n'étudie pas l'influence des éoliennes sur ces animaux (infra-sons),
- les contraintes environnementales du site sont sous-estimées et conduisent à une dérive dans l'implantation d'autres centrales éoliennes qui pourraient s'affranchir de ce type de contraintes,
- insuffisance de l'étude relative aux chiroptères, leur disparition aurait des conséquences catastrophiques sur la régulation des insectes et donc directement sur les cultures, qui ne devront désormais limiter l'emploi d'insecticides chimiques,
- l'impact sur le paysage et la covisibilité est largement sous-estimé ; les éoliennes seront visibles de tous les cotés du Sud Charente et de Charente Maritime,
- les photomontages de covisibilité sur le château de Chillac et ceux de l'église de Passirac sont faussés.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Bonneau exprime les raisons pour lesquelles il est **défavorable** au projet de centrale éolienne.



❖ **M. GRAY Allen**

demeurant chez Vignon 16 480 Oriolles  
retraité électricien

a émis 2 observations C10 et O9

➤ **Observation n°C10** : 6 novembre 2013 de 15h58 à 16h24 à la mairie de Chillac

M. Gray, de nationalité britannique, s'exprime parfaitement en Français. Cependant il a préféré rédiger en Anglais son observation. Il est défavorable au projet de centrale éolienne. M. Gray a eu à traiter des problèmes liés aux appels d'offre au Royaume-Uni. Il estime que la procédure qui a conduit Eole-RES à remporter l'appel d'offre n'ait pas été respectée.

M. Gray se représentera lors d'une autre permanence au commissaire enquêteur pour lui soumettre des questions relatives à certains problèmes techniques qu'il souhaite évoquer.

➤ **Observation n°O9** : 14 novembre 2013 de 16h17 à 17h40

M. Gray a porté en Anglais sur le dossier d'enquête « See my notes dated 14 Nov 2013 »  
Signé Gray »

Dans son document manuscrit M. Gray liste les raisons de son **opposition** au projet :

- les explications techniques sont uniquement du ressort du maître d'œuvre et non d'un organisme indépendant,
- conséquences de la construction d'un réseau de câbles enfouis entre Barbezieux et Chillac,
- équipements non viables financièrement,
- effets clignotants,
- risque incendie,
- risque pour la faune et les animaux,
- perte de valeur immobilière,
- pas viable du fait qu'elles ne fonctionnent pas en permanence du fait du vent,
- manque d'information,
- durée des permanences insuffisantes.

**Commentaires du commissaire enquêteur** :

M. Gray exprime les raisons pour lesquelles il est **défavorable** au projet de centrale éolienne. Il évoque des problèmes administratifs liés à la procédure d'appel d'offre.

➤ **Observation n°O10** : 18 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**M. GARNEAU Jean**  
demeurant le Bourg 16 480 Oriolles

M. Garneau estime que si « l'implantation d'éoliennes ne peut se réaliser au Grand Geai, il ne s'en créerait nulle part ailleurs ».

Pour cela il cite :

- la volonté gouvernementale qui est l'émanation des Français, dont les associations écologiques,
- c'est une énergie propre, validée par l'administration,
- il doit se réaliser dans une zone très pauvre et peu peuplée.

M. Garneau est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Garneau est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

➤ **Observation n°O11** : 19 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**M. BLANDIN Jean**  
demeurant 16 170 Genac  
Président de la Société de Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

M. Blandin est **opposé** au projet éolien pour les raisons suivantes :

- il ne peut s'inscrire dans un paysage remarquable par son vallonnement et ses bois,
- il est proche de plusieurs sites archéologiques,
- il dispose d'une très riche biodiversité,
- il peut provoquer des problèmes divers de santé pour la population environnante,
- les divers projets qui éclosent en Charente, qui sont visibles à plusieurs kilomètres, « donneront l'image d'un pays venteux et tourmenté, alors qu'il n'en est rien ».
- ils constituent une énergie coûteuse et aléatoire,
- ils contribueront au déclin du tourisme.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Blandin est **défavorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

➤ **Observation n°O12** : 20 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. BIZE Alain**

demeurant le Bourg 16 480 Oriolles

Maire de la commune d'Oriolles.

M. Bize constate que la force du vent a déjà été utilisée avec les moulins à vent. Il est **favorable** au projet pour les raisons suivantes :

- la demande en électricité ira croissante et les éoliennes contribuent à y répondre,
- alors que les exploitations agricoles se raréfient, il serait dommage de se priver de ce gisement énergétique,
- la proximité de source d'électricité peut intéresser durablement les petites PME qui viendraient à s'installer dans la région,
- l'impact environnemental est très limité, les plantations compensatrices liées au défrichage se feront sur la commune de Bors-de-Baignes,
- la majorité de la population ne semble pas hostile au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Bize est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

➤ **Observation n°O13** : 21 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. CHABOT Jacques**

demeurant le Bourg 16 480 Oriolles

Président de la Communauté de Communes des 4B Sud Charente

M. Chabot est **favorable** au projet pour les raisons suivantes :

- Il n'y a pas eu d'opposition parmi les conseillers qui ont participé au débat qui a suivi la présentation du projet par la société Eole-RES qui a effectuée trois prestations au profit de la CDC,
- permet de limiter la dépendance aux énergies fossiles,
- permet également, à terme, de limiter la dépendance à l'énergie nucléaire,
- la zone sur lequel le projet est localisé est faiblement peuplée,
- le contexte de crise économique qui prévaut, ne permet pas de s'affranchir de ressources financières supplémentaires générées « avec l'implantation de ces éoliennes permettront de maintenir, de développer des services à la population et donc tout simplement maintenir les populations sur notre territoire ».

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. Chabot est **favorable** au projet pour les raisons énoncées ci-dessus.

➤ **Observation n°O14** : 21 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme LAGARDE Isabelle**  
demeurant Chauzet 16 480 Oriolles

Mme Lagarde estime que le projet « entre complètement dans le respect de l'environnement ».

Pour cela elle souligne que :

- toutes les conditions sont réunies pour mener à bien l'implantation des éoliennes dans les deux communes,
- la présence de gros pylônes polluent davantage le paysage que les éoliennes.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Lagarde est **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°O15** : 21 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme ARNAUD Brigitte**  
demeurant Le Poteau 16 360 Chantillac

Mme Arnaud se pose la question : « Sommes-nous en mesure de vivre sans électricité ? ».

Pour cela elle précise que :

- la production d'électricité doit être propre, respectueuse de l'environnement,
- le vent est une ressource gratuite qui ne produit pas de déchets.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Arnaud est **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°O16** : 21 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur  
**Mme TOMASZEIUSKI-RICHON Cécile**  
demeurant Pièce du Maréchal 16 480 Oriolles

Mme Tomaszewski-Richon

Pour cela elle précise que :

- les éoliennes sont une opportunité pour sa commune,
- l'énergie éolienne est préférable au nucléaire et au thermique,
- c'est une énergie propre.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Tomaszewski-Richon est **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°O17** : 21 novembre 2013 hors permanence du commissaire enquêteur

**M. JOLLY Patrick**

demeurant Les Poteries 16 360 Bors de Baignes

maire de Bors de Baignes

M. Jolly pense que :

- le dossier lui paraît répondre aux objectifs de production des énergies renouvelable,
- l'énergie doit être propre,
- respectueux de l'environnement,
- sa commune bénéficie des compensations environnementales boisées du projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

Mme Jolly est **favorable** au projet pour les raisons exposées ci-dessus.

➤ **Observation n°O18** : remise le 14 novembre 2013 par M. et Mme Bell

**M. et Mme BEWES Stephen**

demeurant chez Grimaud 16 480 Chillac

M. et Mme Bewes Stephen ont rempli le formulaire de l'Association Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie à Chillac et Oriolles et surligné les raisons pour lesquelles ils sont **défavorables** au projet.

**Commentaires du commissaire enquêteur :**

M. et Mme Bell ont transmis le formulaire de l'Association Préservation de l'environnement et du cadre de vie à Chillac et Oriolles, dont le président est M. Andurand, rempli par M. et Mme Bewes et surligné les raisons pour lesquelles il sont **défavorables** au projet.

**53. Récapitulatif des avis favorables au projet formulés par les requérants**  
**Avis favorables**

Observation	argumentation
C2 – Lamoneyrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduit effet de serre,</li> <li>- compatible activité agricole car situé sur terres non cultivables</li> </ul>
C3 – Renard	<ul style="list-style-type: none"> <li>- loin des habitations</li> </ul>
C5 – Moulinier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduit effet de serre,</li> <li>- évite le recours à l'énergie nucléaire,</li> <li>- ne constitue pas une pollution visuelle.</li> </ul>
C6 – Gentreau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduit effet de serre,</li> <li>- évite le recours à l'énergie nucléaire,</li> <li>- réduit la facture pétrolière,</li> <li>- contribue à l'indépendance énergétique,</li> <li>- la moins chère des énergies renouvelable.</li> </ul>
C7 – Garneau Ph	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réduit l'effet de serre,</li> <li>- évite le recours au charbon,</li> <li>- contribue à l'indépendance énergétique,</li> <li>- dépourvue de nuisance,</li> <li>- s'intègre au paysage.</li> </ul>
C12 – Florent	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tient compte des contraintes environnementales,</li> <li>- ne génère pas de nuisances (témoins).</li> </ul>
C13 – Garneau J	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tient compte des contraintes environnementales,</li> <li>- compatible avec l'activité agricole car situé sur terres non cultivables,</li> <li>- atout pour l'avenir de la région,</li> <li>- solution alternative de production d'énergie,</li> <li>- pas de conséquence sur la valeur de l'immobilier ;</li> <li>- pas de conséquence sur la santé.</li> </ul>
C14 – Moulinier M	<ul style="list-style-type: none"> <li>- atout pour l'avenir de la région.</li> </ul>
C15 – Richard	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compatible activité agricole car situé sur terres non cultivables.</li> </ul>
C16 – Lamolle-Ch.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- génère une énergie propre.</li> </ul>
C17 – Dominique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favorable au projet.</li> </ul>
C18 – Poly	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permet la sortie du nucléaire.</li> </ul>
C19 – Rondeau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- valorise une région semi désertique,</li> <li>- apportera une retombée économique,</li> <li>- ne constitue pas une pollution visuelle,</li> <li>- ne constitue pas une pollution sonore,</li> <li>- les problèmes de réception télé sont résolus,</li> <li>- pas de conséquence sur le tourisme (comme dans le Sud-Est)</li> </ul>
C20 – Moulinier M	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favorable au projet.</li> </ul>

C21 – Coiffard	- ne dévalorise pas la région.
C22 – Moreau	- favorable au projet.
C23 – de Castelbajac	<ul style="list-style-type: none"> <li>- bruit occasionné supportable, à 730m pas de bruit audible,</li> <li>- à 730m pas de réception brouillée,</li> <li>- pas de conséquence sur la santé,</li> <li>- pas d'impact sur l'immobilier,</li> <li>- pas de baisse du tourisme,</li> <li>- pas d'impact sur le remplissage des chambres d'hôtes,</li> <li>- réduit la dépendance du nucléaire,</li> <li>- énergie propre.</li> </ul>
C23b – Moulinier JC	<ul style="list-style-type: none"> <li>- permet de sortir du nucléaire,</li> <li>- compatible activité agricole car situé sur terres non cultivables,</li> <li>- le bruit sera atténué par la progression de la technologie.</li> </ul>
C24 – Guenon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diversifie la production nucléaire,</li> <li>- non bruyant.</li> </ul>
C26 – Yonnet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- alternative au nucléaire,</li> <li>- les conséquences sur la santé sont moins graves que pour une centrale nucléaire.</li> </ul>
C27 – Gouffrant	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les moulins à vent témoignent de la présence de vent,</li> <li>- la localisation du parc sera sans conséquence sur la commune,</li> <li>- les habitants concernés avaient donné leur aval,</li> <li>- le projet a été envisagé car tout le monde était d'accord, ce n'est que quand il a été avancé qu'une opposition s'est fait jour,</li> <li>- l'information a bien été dispensée par Eole-RES, de par la disponibilité des personnels d'Eole-RES qui ont toujours répondu positivement aux sollicitations,</li> <li>- nécessité de diversifier les sources d'énergies,</li> <li>- faiblesse des nuisances,</li> <li>- ressources financières pour les communes qui permettront de réaliser des projets au profit de la population locale,</li> <li>- contribution à l'avenir de la génération future.</li> </ul>
C33 – Roland	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessaire pour faire place à l'augmentation de la consommation électrique,</li> <li>- alternative au nucléaire, fragilisé par les conséquences du réchauffement climatique,</li> <li>- réduira les dangers consécutifs au transport d'électricité, consécutifs à la fermeture de centrales nucléaires,</li> <li>- ressources financières pour les communes qui permettront de réaliser des projets au profit de la population locale.</li> </ul>
O2 – Richon	- favorable au projet.
O4 – Garneau	- favorable au projet.
O10 – Garneau J	- volonté politique,

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- énergie propre,</li> <li>- opportunité pour une région relativement pauvre et peu peuplée.</li> </ul>
O12 – Bise	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nécessaire pour faire place à l'augmentation de la consommation électrique,</li> <li>- devant la diminution du nombre d'exploitations agricoles, il serait dommage de se priver de ce gisement électrique,</li> <li>- peut attirer des PME,</li> <li>- impact limité sur l'environnement,</li> <li>- majorité des personnes sont favorable au projet.</li> </ul>
O13 – Chabot	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet n'a pas rencontré d'opposition dans la CDC4B,</li> <li>- limite la dépendance dans les énergies fossiles,</li> <li>- limite la dépendance au nucléaire,</li> <li>- localisé dans une zone peu peuplée,</li> <li>- le contexte économique ne permet pas de s'affranchir de ressources financières supplémentaires.</li> </ul>
O14 – Lagarde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet respecte l'environnement,</li> <li>- toutes les conditions sont réunies pour la réalisation de ce projet,</li> <li>- la présence de gros pylônes pollue davantage.</li> </ul>
O15 – Arnaud B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impossible de se passer d'électricité,</li> <li>- une énergie propre, le vent est gratuit et ne produit pas de déchets,</li> <li>- tient compte des contraintes environnementales.</li> </ul>
O16 – Tomaszeiuski-Richon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- opportunité pour la commune,</li> <li>- préférable au nucléaire et au thermique,</li> <li>- énergie propre.</li> </ul>
O17 – Jolly	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le dossier répond aux objectifs de production des énergies renouvelables,</li> <li>- énergie propre,</li> <li>- respectueux de l'environnement,</li> <li>- existence de compensations environnementales boisées.</li> </ul>



## 54. Synthèse des thèmes favorables au projet formulés par les requérants

Avis favorables motivés par les thèmes suivants :

### TF0. favorable au projet sans raison particulière

Mme Moulinier M (C20), M. et Mme Moreau (C22), M. Richon (O2).

### TF1. santé et nuisances :

Les éoliennes ne génèrent que très peu ou pas de nuisances (visuelles, sonores, propagation des ondes), et certainement pas à lorsque l'on s'éloigne de plus de 800m des générateurs ; à cette distance pas de conséquence sur la santé tant sur les êtres humains que sur les animaux domestiques (comme en témoignent des personnes vivant à proximité des éoliennes situées au Nord d'Angoulême) ;

l'amélioration des technologies permettra de réduire encore les faibles nuisances ;

l'énergie nucléaire produit davantage de nuisances.

M. Garneau Ph (C7), Mme Florent (C12), Mme Garnaud J (C13), M. Rondeau (C19), M. de Castelbajac (C23), M. Moulinier JC (C23b), Mme Guenon (C24)  
Mme Yonnet (C26), Mme Gouffrant (C27).

### TF2. patrimoine:

ne génère pas une pollution visuelle qui pourrait constituer une atteinte contre le patrimoine ;

s'intègre aux paysages des campagnes environnantes ;

la présence de gros pylônes est davantage une pollution visuelle.

M. Moulinier D. (C5), M. Garneau Ph (C7), M. Rondeau (C19), Mme Coiffard (C21), M. de Castelbajac (C23), Mme Lagarde (O14).

### TF3. environnement:

le projet tient compte des contraintes environnementales ;

impact sur l'environnement est limité ;

il comprend des compensations boisées ;

pas de danger pour la faune.

Mme Florent (C12), Mme Garnaud J (C13), M. Rondeau (C19), M. Bize (O12), M. Arnaud (O15), M. Jolly (O17).

### TF4. économie

tourisme : n'a pas de conséquence sur le tourisme, ne perturbe pas l'activité

économique liée au tourisme dont celles des chambres d'hôtes ;

ne perturbe pas l'activité agricole car est situé sur des terres non cultivables ;

est une opportunité, un atout, pour une région aux faibles ressources économiques, faiblement peuplée.

Mme et M. Lamoneyrie (C2), Mme Garnaud J (C13), M. Rondeau (C19), M. de Castelbajac (C23), M. Moulinier JC (C23b), M. Bize (O12), M. Chabot (O13), Mme Tomaszewski-Richon (O16).

**TF5. immobilier**

**sans conséquence sur le cours de l'immobilier**

M. de Castelbajac (C23), M. Bise (O12).

**TF6. sécurité**

**énergie propre qui réduira l'effet de serre ;**

**ne produit pas de déchets ;**

**une production locale d'énergie électrique rapprochera les sources de production des lieux de consommation ;**

**réduisant la nécessité de transport d'électricité, qui sera amplifiée par l'arrêt de certaines centrales nucléaires.**

Mme et M. Lamoneyrie (C2), M. Moulinier D. (C5), M. Gentreau (C6),  
M. de Castelbajac (C23), M. Roland (C33), M. Chabot (O13), M. Arnaud (O15),  
Mme Tomaszewski-Richon (O16), M. Jolly (O17).

**TF7. efficacité du concept éolien**

**une contribution pour l'avenir utilisant une technique ancestrale (moulins à vent) ;**  
**contribuera à l'indépendance énergétique.**

**diversifie les formes d'énergies ;**

**une solution alternative aux énergies fossiles et au nucléaire, fragilisées par les phénomènes atmosphériques de plus en plus violents, conséquences du changement climatique.**

M. Moulinier D. (C5), M. Gentreau. (C6), M. Garneau Ph (C7),  
Mme Garnaud J (C13), M. et Mme Moulinier (C14), M. de Castelbajac (C23),  
M. Moulinier JC (C23b), Mme Guenon (C24), Mme Yonnet (C26),  
Mme Gouffrant (C27), M. Roland (C33), M. Chabot (O13).

**TF8 : localisation du projet**

**le projet est bien localisé, suffisamment éloigné des habitations,**  
**dans une région peu peuplée, toutes les conditions sont réunies**

M. Renard (C3), M. Chabot (O13), Mme Lagarde (O14).

**TF9 : coût du projet et ressources financières**

**la moins chère des énergies renouvelable ;**

**ce projet génèrera des retombées financières pour les collectivités locales qui pourront financer des projets au profit de la population locale ; le contexte de crise financière ambiant ne peut s'affranchir d'une telle opportunité**

M. Gentreau. (C6), M. Rondeau (C19), Mme Gouffrant (C27), M. Roland (C33),  
M. Chabot (O13).

**TF10 : information**

**Les instances locales et le public ont bien été informé, la société Eole-RES a fait montre de disponibilité pour répondre aux demandes d'information formulées par les autorités locales**

Mme Gouffrant (C27).

TF11. la décision de donner suite au projet a été prise à la suite de la consultation des propriétaires concernés par le projet. Ce n'est qu'une fois le projet avancé, que les autorités municipales ont constaté le changement d'avis d'un seul propriétaire

Mme Gouffrant (C27).

TF12. politique énergétique réagir à l'augmentation de la consommation d'électricité il s'agit de respecter les objectifs du gouvernement, émanation du peuple français, et ceux de Bruxelles

M. Roland (C33), M. Bize (O12), M. Chabot (O13), M. Jolly (O17).

TF13. la majorité de la population y est favorable, pas d'opposition au sein de la CDC4B

M. Bize (O12), M. Chabot (O13).

## 55. Récapitulatif des avis défavorables au projet formulés par les requérants

### Avis défavorables

Observation	argumentation
C 8bis-Stokoe	<ul style="list-style-type: none"> <li>- dégrade le paysage,</li> <li>- diminue les activités liées au tourisme,</li> <li>- les conséquences économiques néfastes réduisent les avantages.</li> </ul>
C10-Walker	<ul style="list-style-type: none"> <li>- génère des problèmes de santé,</li> <li>- problèmes de propagation des ondes,</li> <li>- problèmes concernant les animaux et la faune,</li> <li>- perte de valeur immobilière,</li> <li>- effets négatifs sur le tourisme,</li> <li>- ne fourniront pas suffisamment d'électricité.</li> </ul>
C28- Arsicaud	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'étude d'impact à partir des points hauts de la commune de Berneuil ...n'est pas assez complète ». De ce fait, il craint que « l'impact visuel risque d'être plus important que l'étude le laisse supposer ».</li> <li>- cela risque d'impacter l'activité touristique,</li> <li>- cela risque d'impacter la valeur immobilière,</li> <li>- la covisibilité avec l'église n'a pas été étudiée.</li> </ul>
C29- de Waart + formulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- génère des problèmes de santé,</li> <li>- problèmes de propagation des ondes,</li> <li>- problèmes concernant les animaux et la faune,</li> <li>- perte de valeur immobilière,</li> <li>- destruction des paysages.</li> </ul>
C30-Mme Chardon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le projet est situé en partie en zone Natura 2000 et ZNIEFF de type 1,</li> <li>- prise en compte insuffisante de l'intérêt patrimonial, de l'avifaune,</li> <li>- localisation en zone boisée, sensible aux incendies, qu'en est-il de l'intervention des Canadiens,</li> <li>- mesures compensatoires sous-dimensionnées</li> <li>- conteste s'est la localisation du projet.</li> </ul>
C31-M. Chambly-D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prise en compte insuffisante de l'intérêt patrimonial, de l'avifaune,</li> <li>- localisation en zone boisée, sensible aux incendies, qu'en est-il de l'intervention des Canadiens,</li> <li>- conteste s'est la localisation du projet.</li> </ul>
C34-Brunsdon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les éoliennes génèrent de la production de dioxyde de carbone,</li> <li>- le coût de l'enfouissement des lignes n'a pas été évalué,</li> <li>- la région best déjà défigurée par la LGV.</li> </ul>
C35-Bouquet AM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution visuelle,</li> <li>Perturbe activité chambre d'hôte,</li> <li>Dépréciation des biens immobiliers,</li> <li>Crée des dissensions familiales.</li> </ul>
C36-Bouquet E	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pollution visuelle,</li> </ul>

	la région est déjà impactée par la LGV, Atteinte au patrimoine à l'environnement, Perturbation des flux migratoires, Dépréciation des biens immobiliers.
C37-Thompson Pétition manuscrite	Nuisances visuelles, Nuisances acoustiques, Danger pour les animaux et la faune, Génère des problèmes de santé, Risques d'incendie.
C38-Mason	dépréciation immobilière, effets négatifs sur le tourisme, baisse des activités des gites, destruction des paysages, génèrent des problèmes de santé suite aux bruits, aux infra-sons, et aux clignotements des lumières, nuisible à la faune, la flore, aux oiseaux des flux migratoires, peu efficace pour produire de l'électricité.
C39-Faure	erreurs dans le numérotage des parcelles, erreurs diverses dans les prévisions financières, Quid des prévisions budgétaires pour l'enfouissement de 12km de ligne électrique, l'étude anémométrique et acoustique a été réalisée par Eole-RES qui est juge et partie, difficulté d'exploitation du dossier pour obtenir des informations Incohérence diverses dans le dossier.
C40-Sage	dépréciation immobilière, nuisance visuelle, nuisance acoustique, inquiétude au plan médical, danger pour les animaux domestiques et la faune sauvage, défiguration des sites historiques, industrialisation et destruction des campagnes, aberration écologique et environnementale, protection des forêts et de la flore, (risque d'incendie), perturbation de la réception de la télévision, de la radio et de la téléphonie, ruine du tourisme, faibles recettes fiscales pour les communes.
C41 - M. et Mme Bergerolle	nuisances acoustiques, pollution visuelle, nuisances acoustiques, (gonflement et ronflement) aberration écologique, perturbation des réseaux de réception, défiguration de cite historique, manque de recul suffisant quant à l'efficacité coût-bénéfice,

	dépréciation immobilière.
C42- M. Harman	risque sur le plan de la santé, bruit et infra sons, dépréciation immobilière, perturbe l'avifaune, défiguration de sites historiques.
C43- Mme Bonnely	défiguration de sites historiques, pollution visuelle, destruction du paysage, dépréciation immobilière, désertification de la campagne, perturbe le tourisme, étude impact insuffisante sur la perturbation de la faune avicole, nuisances acoustiques, risque d'incendie, difficulté d'intervention des Canadairs.
C44- M. Mme Bouquet	dépréciation immobilière, danger pour les animaux domestiques, destruction des campagnes, aberration écologique, risques d'incendies pour les forêts et la flore.
C45- M. Richard	pollution visuelle, inquiétude sur le plan de la santé, défiguration de sites historiques, destruction de la campagne, aberration écologique, ruine du tourisme.
C46/C47- AED	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'énergie éolienne est trop chère, polluante et non rentable, qui fera augmenter la consommation d'énergie fossile,</li> <li>- le financement du projet est anormal, il impose un surcoût et bénéficie des subventions de Bruxelles, il vaudrait mieux financer la recherche pour trouver d'autres solutions,</li> <li>- les projets ne créent que très peu d'emplois, car les constructeurs sont majoritairement étrangers,</li> <li>- les objectifs de Bruxelles sont irréalistes,</li> <li>- les éoliennes sont inesthétiques,</li> <li>- elles produisent une nuisance sonore,</li> <li>- elles produisent une nuisance visuelle la nuit avec les flashes lumineux de balisage aérien,</li> <li>- elles produisent des interférences radioélectriques,</li> <li>- elles ruinent le tourisme,</li> <li>- elles feront l'objet de recours devant les tribunaux,</li> <li>- la distance de 500M est insuffisante,</li> <li>- les retombées économiques sont très limitées en comparaison des dépenses générées,</li> <li>- elles créent des problèmes divers dans les communes,</li> <li>- elles font perdre l'attrait du paysage bucolique et calme de la</li> </ul>

	Charente.
O5-M. Bell	Génère des problèmes de santé, perturbations visuelles et sonores, Perturbations dans la transmission des ondes, Risques d'incendie Problème d'environnement, Aberration écologique, Génère du bruit, Réduit les activités liées au tourisme et au commerce local, Dépréciation des biens immobiliers, Manque d'information.
O7- M. Peckham C 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- coût trop important dans une période de crise, bénéficiant de subventions de l'Europe, dont il se plaint que le document du volume 1 ne donne pas suffisamment de détails,</li> <li>- Equipements dénoncés par de plus en plus de personnes et de politiques, en Europe,</li> <li>- La distance des maisons les plus proches devrait être de 1500m,</li> <li>- La région Poitou-Charentes est déjà excédentaire en électricité,</li> <li>- L'énergie nucléaire est « the way forward », c'est-à-dire le choix du futur retenu par de nombreux pays, à l'exception de l'Allemagne,</li> <li>- Equipements inefficaces, soumis à la fluctuation du vent, qui feront augmenter le coût de l'électricité,</li> <li>- Equipements qui ne réduiront pas la production de CO2,</li> <li>- Pollution sonore,</li> <li>- Génèrent des problèmes de santé : bruit des turbines, infra-sons, problèmes psychologiques, insomnie, qui peuvent même affecter ma famille,</li> <li>- Développement des actions juridiques qui conduisent à la décision de démantèlement,</li> <li>- Perte de valeur immobilière,</li> <li>- Risque d'incendie ;</li> <li>- Danger pour la faune et les oiseaux.</li> </ul>
O8- M. Bonneau O3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- pourquoi implanter le projet dans une zone boisée qui possède une richesse faunistique et floristique importante, doute sur la méthodologie employée dans le cadre de l'étude des oiseaux ; les dispositions relatives au passage des grues cendrées ne sont pas réalistes,</li> <li>- pas d'étude sur l'influence des éoliennes sur les chiens de la pension canine (infra-sons),</li> <li>- les contraintes environnementales du site sont sous-estimées,</li> <li>- insuffisance de l'étude relative aux chiroptères,</li> <li>- l'impact sur le paysage et la covisibilité est largement sous-estimé ; les photomontages de covisibilité sur le château de Chillac et ceux de l'église de Passirac sont faussés.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atteinte au patrimoine, dommage déjà créé par la LGV,</li> <li>- Information insuffisante,</li> <li>- Etude d'impact réalisée par le maître d'ouvrage qui est juge et parti,</li> <li>- Fragilité des sites, risque d'incendie.</li> </ul>
O9- M. Gray C10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- irrégularité dans la procédure,</li> <li>- les explications techniques sont uniquement du ressort du maître d'œuvre et non d'un organisme indépendant,</li> <li>- conséquences de la construction d'un réseau enfoui de câbles entre Barbezieux et Chillac,</li> <li>- équipements non viables financièrement,</li> <li>- effets clignotants,</li> <li>- risque incendie,</li> <li>- risque pour la faune et les animaux,</li> <li>- perte de valeur immobilière,</li> <li>- pas viable du fait qu'elles ne fonctionnent pas en permanence du fait du vent,</li> <li>- manque d'information,</li> <li>- durée des permanences insuffisantes.</li> </ul>
O11- M. Blandin	<ul style="list-style-type: none"> <li>- défigure le paysage,</li> <li>- il est proche de plusieurs sites archéologiques,</li> <li>- il dispose d'une très riche biodiversité,</li> <li>- il peut provoquer des problèmes divers de santé</li> <li>- les divers projets qui éclosent en Charente, qui sont visibles à plusieurs kilomètres, « donneront l'image d'un pays venteux et tourmenté, alors qu'il n'en est rien ».</li> </ul>
O18-M. Bewes formulaire	<p>Le formulaire de l'APECVCO a été rempli par 37 personnes et M. Bewes, qui ne se sont pas présentés. Il comprenait les rubriques suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépréciation de la valeur de mon bien immobilier,</li> <li>- nuisances visuelles,</li> <li>- nuisances acoustiques,</li> <li>- inquiétude au plan médical,</li> <li>- dangers pour les animaux domestiques et la faune</li> <li>- défiguration des sites historiques</li> <li>- industrialisation et destruction de nos campagnes,</li> <li>- aberration écologique et environnementale</li> <li>- protection des forêts et de la flore (risque d'incendie)</li> <li>- perturbation de la réception de la télévision, de la radio et de la téléphonie,</li> <li>- ruine du tourisme,</li> <li>- autres raisons.</li> </ul>



## **56. Synthèse des thèmes défavorables au projet formulés par les requérants**

Est intégré à ce paragraphe la réponse de la société Eole-RES, dans son mémoire de réponse à chacun des 13 thèmes défavorables au projet.

### **Avis défavorables motivés par les thèmes suivants :**

#### **TD1. santé et nuisances :**

**Les éoliennes génèrent de multiples nuisances (visuelles, sonores, propagation des ondes) dont certaines ont de graves conséquences sur les problèmes de santé tant sur les êtres humains que sur les animaux domestiques**

M. Walker (C10), M. et Mme de Waart (C29), M. Andurand (C32), M. Mason Lee (C38), M. Sage (C40), M. et Mme Bergerolle (C41), M. Harman (C42), Mme Bonnely (C43), M. et Mme Bouquet (C44), M. Richard (C45), AED (C46, C47), M. et Mme Bell (O5), M. Peckam (O7), M. Bonneau (O8), M. Gray (O9), M. Blandin (O11).

#### **Réponse de la société Eole-RES**

##### **Nuisances visuelles :**

Les nuisances d'ordre visuelles sont très subjectives. Certains trouveront les éoliennes défigurantes dans le paysage, d'autres harmonieuses voire reposantes.

##### **Nuisances Sonores :**

Pour le projet du Grand Geai, une grande attention a été portée au respect des règles acoustiques applicables aux éoliennes (réglementation ICPE). Dans ce cadre, une campagne de mesures acoustiques a été réalisée sur l'ensemble des habitations riveraines du parc éolien (liste des points mesurés en page 200 du Volume 2 – Etude d'impact sur l'Environnement). Le nombre d'éoliennes et les distances aux habitations ont été réfléchies au regard de la sensibilité acoustique du site. Il en ressort un respect total des émergences réglementaires à chacune des habitations.

Pour rappel, tout parc éolien en opération doit respecter un certain nombre de critères réglementaires, notamment des limites sur ses émissions sonores, dont certaines dépendent directement du niveau sonore existant dans l'environnement avant installation. Notons à ce sujet que la propagation du son dépend de nombreux paramètres, et que la distance aux habitations ne présage que peu de la conformité à la réglementation exposé ci-dessous. Si dans certaines configurations une distance de 600m peut suffire, dans d'autres cas, tel que dans la Beauce, un éloignement de 1000 m peut rester insuffisant.

Les limites réglementaires sont définies par les exigences ci-après :

- En limite de propriété : bruit ambiant maximum autorisé 70dB jour, 60dB nuit

Cette valeur devra être vérifiée lorsque le parc sera en opération, et est indépendante de la situation sonore existante avant installation des éoliennes (bien qu'elle inclue le niveau sonore résiduel) et ne représente pas la gêne éventuelle chez le riverain.

- En limite de propriété : l'éolienne ne doit pas émettre de tonalité marquée (limitation des différences de niveaux sonores entre les bandes de fréquences, dans le spectre de tiers d'octave non pondéré).

Le fabricant des éoliennes doit garantir à EOLE-RES dans son contrat le respect de ce critère. EOLE-RES vérifie toutefois que le modèle choisi pour le projet éolien respecte ce critère de tonalité marquée.

De façon plus générale, aucune éolienne n'émet de tonalité marquée au sens de l'ICPE.

- En zone à émergence réglementée (pour simplifier chez le riverain, à l'extérieur de son lieu de vie) :

Si le bruit ambiant est inférieur ou égal à 35dB : pas de critère, le parc éolien est conforme.

Dès que le bruit ambiant dépasse les 35dB, la conformité est assurée si :

- Emergence jour : max 5dB
- Emergence nuit : max 3dB

Enfin, le classement ICPE des éoliennes impose des contrôles périodiques, permettant de s'assurer que les critères réglementaires définis ci-dessus seront vérifiés après mise en service du parc.

**Nota** : les normes NFS 31 114 et NFS 31 010 sont des recommandations qui exposent les bonnes pratiques pour mesurer les niveaux sonores permettant d'estimer les limites imposées par la loi. Elles ne sont pas obligatoires, mais EOLE - RES applique ces méthodes classées dans la catégorie de « méthode d'expertise ».

### **Propagation des ondes :**

Les infrasons sont bien évoqués dans l'étude d'impact. C'est une vibration de même nature que le son mais de fréquence trop basse inférieure à 15 Hertz pour être perçue par l'oreille humaine. Ils n'ont aucun impact sur la santé de l'homme ». Il y a plus de 44 200 MW éoliens installés dans le monde fin 2012 (source : [http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat\\_baro/observ/ baroide12.pdf](http://www.energies-renouvelables.org/observ-er/stat_baro/observ/ baroide12.pdf)), dont certains parcs fonctionnent depuis plus de 20 ans.

L'étude réalisée par l'académie de médecine a été financée par "l'Association pour la Protection des Sites des Abers" (APSA, Finistère - opposante à l'éolien). On peut regretter que ce rapport ne soit fondé sur aucune étude scientifique.

Aucun problème de santé qui aurait alerté les autorités sanitaires n'a été mis en évidence scientifiquement.

Dans son rapport de mars 2008 « Impacts sanitaires du bruit généré par les éoliennes », l'AFSSET (l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail) (source: [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport\\_bruit\\_eoliennes\\_afsset.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_bruit_eoliennes_afsset.pdf)) conclut que les émissions sonores des éoliennes ne génèrent pas de conséquences sanitaires directes, tant au niveau de l'appareil auditif que des effets liés à l'exposition aux basses fréquences et aux infrasons.

Quant aux champs magnétiques, il en existe de très faibles au niveau de l'alternateur situé dans chaque nacelle. Ils sont non dangereux pour les travailleurs qui accèdent à cet endroit situé à 100m de haut sur le mât. Il en existe de très faibles dans les câbles souterrains d'évacuation de

l'énergie, les mêmes que ceux qui se trouvent dans les câbles alimentant nos villages. Ils ne présentent aucun danger pour la population.

#### TD2. patrimoine:

#### Le projet est une atteinte contre le patrimoine, il défigure les monuments historiques et les paysages des campagnes par la pollution visuelle ;

M. Stokoe (C8bis), M. Arsicaud (C28), M. et Mme de Waart (C29),  
Mme Chardon (C30), Mme Bouquet Anne-Marie (C35),  
M. Bouquet Emmanuel (C36), M. Sage (C40), M. et Mme Bergerolle (C41),  
M. Harman (C42), Mme Bonnely (C43), M. et Mme Bouquet (C44),  
M. Richard (C45), AED (C46, C47), M. Bonneau (O8), M. Blandin (O11).

#### Réponse de la société Eole-RES

L'expertise paysagère constitue un des éléments du dossier d'étude d'impact sur l'environnement (volume 6 : étude paysagère et patrimoniale). Cette expertise permet aux lecteurs, qu'ils soient riverains ou employés des services de l'état, d'apprécier l'insertion du projet éolien proposé dans la demande de permis de construire dans son environnement.

Ce volet paysager complet a été réalisé par un paysagiste DPLG suivant les méthodologies recommandées par l'Etat (notamment le Guide d'étude d'impact sur l'environnement d'un projet éolien).

L'objectif des études menées vise une insertion paysagère de qualité, respectant et intégrant les spécificités patrimoniales et paysagères locales. En effet, la taille des éoliennes rend illusoire la dissimulation des parcs éoliens dans les paysages. Il s'agit donc d'engager des actions visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage. De même que les techniques de production agricole, sylvicole, industrielle, minière, d'aménagement du territoire, les parcs éoliens contribuent à l'évolution des paysages. Ils font en effet partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères constituant le cadre de vie des riverains, afin d'aboutir à une implantation des éoliennes dans le paysage la plus harmonieuse possible.

Les services de l'Etat compétents en la matière ont aussi été consultés dès la phase amont du projet (DRAC - direction régionale des affaires culturelles, STAP – Service territorial de l'architecture et du patrimoine, ABF-Architecte des bâtiments de France), afin de recueillir leurs préconisations, et n'ont émis aucune objection au projet. Un travail fin sur l'implantation des éoliennes au sein de la zone d'étude a permis de diminuer significativement l'impact de co-visibilité avec les monuments historiques les plus proches (rayon de 3km), suite aux recommandations de ces services.

Enfin, rappelons que l'esthétique des éoliennes demeure subjective d'une personne à l'autre (Cf. TD1-Nuisances visuelles).

### TD3. écologie:

le projet est une atteinte contre l'environnement : la faune l'avifaune dont elle perturbe les flux migratoires, dans une région déjà défigurée par la LGV ; c'est une aberration écologique

M. Walker (C10), M. et Mme de Waart (C29), Mme Chardon (C30),  
M. Chambly-Dormeaux (C31), M. Andurand (C32), Mme Brunson (C34),  
M. Bouquet Emmanuel (C36), M. Mason Lee (C38), M. Sage (C40),  
M. et Mme Bergerolle (C41), M. Harman (C42), Mme Bonnely (C43),  
M. et Mme Bouquet (C44), M. Richard (C45), M. et Mme Bell (O5),  
M. Peckam (O7), M. Bonneau (O8), M. Gray (O9), M. Blandin (O11).

### Réponse de la société Eole-RES

Les études préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages pouvant porter atteinte à l'environnement sont cadrées par le Code de l'Environnement (Art. L.122.1) qui impose la réalisation d'un dossier d'Etude d'Impact comprenant, entre autres, un volet faune-flore-milieux naturels ainsi qu'une étude patrimoniale et paysagère. L'étude des oiseaux migrateurs est intégrée dans le volet faune-flore-milieux naturels.

Dans le cadre des études relatives aux parcs éoliens, l'objectif est d'appréhender le fonctionnement local de la migration sur la base d'observation sur site. Les informations suivantes sont recherchées :

- Localisation des voies et micro-voies de passage
- Estimation des flux migratoires (nombre d'oiseaux par unité de temps)
- Les hauteurs de vol
- Les zones de halte possibles
- La diversité des comportements migratoires

Ce travail a été mené par une équipe d'experts indépendants. Leurs observations se sont échelonnées sur une année entière. Des recommandations, prescriptions et mesures de suivis ont été ensuite précisées par les experts, et ont permis d'orienter notamment la disposition des éoliennes.

Les services de l'Etat instruisant les dossiers relatifs au projet éolien (DREAL- Autorité environnementale notamment), sont très attentifs à la préservation du patrimoine naturel. Ils ont émis un avis avec des remarques, auxquelles EOLE-RES a apporté des réponses, disponibles lors de la consultation des dossiers pendant l'enquête publique.

### **Migration des oiseaux :**

D'une manière générale, les oiseaux migrateurs peuvent surtout être exposés au risque de collision avec les pales des éoliennes, survenant au cours de leurs déplacements. Néanmoins, plusieurs décennies d'expérience permettent aujourd'hui d'affirmer que les risques de collisions oiseaux / éoliennes sont minimales quand la visibilité est bonne (c'est-à-dire en journée, par météo favorable) et en dehors des grands axes migratoires de l'avifaune.

Hors cas particuliers, les oiseaux en déplacement, de jour comme de nuit, adoptent des comportements d'évitement à la vision, d'un parc éolien. Dans la majorité des cas, l'obstacle est

contourné par un côté, beaucoup moins fréquemment en survolant les installations ou en passant en dessous des hélices. L'agencement des éoliennes combinant plusieurs turbines doit tenir compte de cet aspect comportemental et éviter les structures linéaires qui hissent une barrière difficilement franchissable par les oiseaux, en travers des axes de leur migration, comme c'est le cas près de Gibraltar avec une centaine d'éoliennes en service. Pour les migrateurs diurnes, les distances de réaction varient de 300 à 500 m ; chez les oiseaux volant la nuit, cet intervalle est ramené à 20 m en moyenne.» (Extrait de l'article d'Yves THONNERIEUX / NATUR'AILES, paru dans le Courrier de la Nature, revue de la SNPN).

Par ailleurs et à titre de comparaison, le tableau ci-dessous présente, en l'absence d'étude exhaustive ou de synthèse exploitable à l'échelle de la France, un ordre de grandeur extrapolé des causes de mortalité aviaire, à partir d'études en France et à l'étranger. (Extrait du guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, édité par le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer)

Cause de mortalité	Commentaires
Ligne électrique haute tension (> 63 kV)	80 à 120 oiseaux/km/an (en zone sensible) ; réseau aérien de 100 000 km
Ligne moyenne tension (20 à 63 kV)	40 à 100 oiseaux/km/an (en zone sensible) ; réseau aérien de 460 000 km
Autoroute, route	Autoroute : 30 à 100 oiseaux/km/an ; réseau terrestre de 10 000 km
Chasse (et braconnage)	Plusieurs millions d'oiseaux chaque année
Agriculture	Evolution des pratiques agricoles, pesticides, drainage des zones humides.
Urbanisation	Collision avec les bâtiments (toiles vitrées), les tours et les émetteurs.
Eoliennes	0 à 10 oiseaux / éolienne / an ; 2456 éoliennes en 2008, environ 10000 en 2020

Tableau 17 - Mortalité des oiseaux et activités humaines (source : à partir de données LPO, AMBE)

Pour le projet du Grand Geai, les études menées sur le site ont montré que la zone d'étude est survolée par un couloir migratoire diffus (largeur : 100km), sans présence d'aire de stationnement

#### **TD4. tourisme et économie**

**le projet a de graves conséquences sur le tourisme, essentiel pour l'économie d'une région aux faibles ressources ; il perturbe les activités économiques liées au tourisme dont celles des chambres d'hôtes ; les conséquences économiques néfastes réduisent les avantages potentiels ; les éoliennes peuvent donner la fausse image d'un pays venteux et tourmenté**

M. Stokoe (C8bis), M. Walker (C10), M. Arsicaud (C28), M. et Mme de Waart (C29), M. Andurand (C32), Mme Bouquet Anne-Marie (C35), M. Bouquet Emmanuel (C36), M. Mason Lee (C38), M. Sage (C40), Mme Bonnely (C43), M. Richard (C45), AED (C46, C47), M. et Mme Bell (O5), M. Blandin (O11).

#### **Réponse de la société Eole-RES**

Grâce à leur fonctionnalité en matière de production d'énergie propre, les éoliennes sont, pour certains, un symbole du développement durable; ce qui leur vaudra peut-être d'être reconnues comme éléments du patrimoine moderne. Les moulins sont les prédécesseurs des éoliennes, et

ces derniers ont également fait l'objet de protestations lorsqu'ils sont apparus dans le paysage européen, vers le 12e siècle.

L'installation d'un parc éolien peut redynamiser la région dans laquelle il est implanté. Un travail de communication autour du projet éolien sera réalisé, avec notamment l'installation de panneaux pédagogiques et d'un sentier découverte. Des visites de sites guidées sont également proposées dans certaines régions pendant la saison estivale.

L'énergie éolienne est souvent perçue positivement par le public, car il s'agit d'une énergie respectueuse de l'environnement, spectaculaire (taille des installations) et harmonieuse (rythme du mouvement de rotation). À plusieurs endroits dans le monde, des installations éoliennes constituent des points d'attrait important. Le Danemark est un modèle pour le monde entier.

La majorité des sondages d'opinion sur l'impact de l'éolien sur le tourisme ont été réalisés dans la région Languedoc-Roussillon puisqu'elle est une région fortement touristique accueillant de nombreux parcs éoliens.

Une étude a été réalisée en août 2011 sur la perception des touristes vis-à-vis des projets éoliens dans l'Aude, à proximité de Carcassonne, par le cabinet BVA, institut d'études de marché et d'opinion.

L'échantillon concerne 308 personnes, majoritairement des touristes français (70%) et 30% d'étrangers, d'âge et de catégorie socioprofessionnelle diversifiés. Les atouts de la région mis en avant par les touristes sont d'abord les paysages et le climat, puis le patrimoine, l'environnement, le calme.

Concernant l'opinion vis-à-vis des énergies renouvelables, il en ressort que 65% des répondants se déclarent favorables à l'installation d'éoliennes (27% tout à fait favorables, 39% plutôt favorables, 11% plutôt pas favorables, 12% pas du tout favorables, 12% ne sait pas).

Les principaux avantages associés aux éoliennes mis en avant par les touristes sont : une ressource renouvelable (51%), moins nocive pour la santé (43%), moins coûteuse (29%). A contrario, la pollution visuelle constitue le principal frein aux projets éoliens (61%), suivi par le bruit (35%). Les touristes étrangers sont les plus nombreux à n'exprimer aucun inconvénient.

80% des répondants sont d'accord pour dire que l'on s'habitue à la présence des éoliennes, les parcs éoliens sont jugés nécessaires par la majorité (60%) et confèrent une image de modernité (61%) ; les avis sont plus partagés sur les retombées au plan local.

#### Exemples de valorisation de parcs éoliens en exploitation :

- Parc éolien du Pays de Saint Seine (Cote d'Or) : Le Conseil Régional de Cote d'Or a organisé entre le 16 juin et le 27 septembre 2009 une exposition photographique consacrée au patrimoine du Pays de Saint- Seine. La commune de Saint Seine l'Abbaye accueille en différents endroits de son territoire (lavoir, abbatale, office de tourisme notamment) cette exposition. Font notamment partie des thèmes retenus le paysage rural et son évolution. Ainsi, certaines photographies illustrent le parc éolien du Pays de Saint- Seine et son appropriation par les populations locales en tant que nouvelle composante du territoire.

- L'association Nez au Vent, de Treilles dans l'Aude, organise des sorties pédagogiques et des visites guidées sur l'ensemble des parcs éoliens installés en Languedoc-Roussillon.

- Dans la Drome, à deux pas de Montélimar, dans une région touristique par excellence, il est possible de se rendre sur les parcs éoliens de Donzère et de Montjoyer-Rochefort (proche de l'abbaye cistercienne d'Aiguebelle) ouverts à la libre circulation. Des visites guidées payantes sont également organisées.

- Dans le Finistère, à Goulien, un parc éolien de 8 aérogénérateurs est implanté depuis 2000. Le visiteur trouvera sur place une « Maison du Vent », plusieurs activités et supports pédagogiques (vidéos, girouettes, anémomètres, maquettes, effets de courants d'air, montages sonores et diffusion d'odeurs) permettant d'aborder de façon ludique l'utilisation de la force du vent, la construction et le fonctionnement de parcs éoliens.

- Le parc éolien de Bouin fait l'objet de visites / animations organisées par la délégation locale de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Au programme : historique du projet de parc éolien de Bouin, expose des impacts sur l'avifaune et enfin observation des oiseaux de la lagune en compagnie d'ornithologues.

L'extrait d'article suivant témoigne également en France des visites organisées en Loire Atlantique, « affichant complet ».

Enfin, les éoliennes ne donnent pas la « fausse image d'un pays venteux » mais c'est un fait, puisque la France dispose du 2<sup>ème</sup> régime de vent le plus important d'Europe, après le Royaume-Uni.

#### **TDS. pertes de valeur sur l'immobilier**

M. Walker (C10), M. Arsicaud (C28), M. et Mme de Waart (C29), M. Andurand (C32)  
Mme Bouquet Anne-Marie (C35), M. Bouquet Emmanuel (C36),  
M. Mason Lee (C38), M. Sage (C40), M. et Mme Bergerolle (C41),  
Mme Bonnely (C43), M. et Mme Bouquet (C44), M. et Mme Bell (O5),  
M. Peckam (O7), M. Gray (O9).

#### **Réponse de la société Eole-RES**

Concernant les retombées sur les valeurs immobilières, s'il est particulièrement difficile d'analyser l'impact des éoliennes sur le marché immobilier, différentes études réalisées par des professionnels de l'immobilier et de l'environnement démontrent que la valeur du foncier bâti ou non bâti n'est pas nécessairement dévalorisée en présence de parcs éoliens. Des exemples précis attestent même une valorisation.

- La chambre des notaires de l'Aisne a publié deux études pour le département de l'Aisne :
  - La première étude, « Les marchés immobiliers » date d'octobre 2008 et regroupe les données correspondant à la période 1<sup>er</sup> juillet 2007-30 juin 2008.
  - La seconde étude nommée « Conjoncture Immobilière Départementale » a été publiée en janvier 2009 et résume la période 1<sup>er</sup> octobre 2007-30 septembre 2008.

[http://www.cr-picardie.notaires.fr/upload/pdf/CID02\\_2008T3\\_light.pdf](http://www.cr-picardie.notaires.fr/upload/pdf/CID02_2008T3_light.pdf)  
<http://www.cr-picardie.notaires.fr/upload/pdf/4P-02-2008.pdf>

Lors de la réalisation des deux études sur ce même arrondissement, un certain nombre de parcs éoliens étaient déjà en service depuis plusieurs années (Parc de Clastres -2004- arrondissement de Saint Quentin), d'autres étaient en début d'exploitation (Carrière Martin -2008- arrondissement de Saint Quentin). D'autres parcs, enfin, étaient en phase de développement et connus du grand public grâce aux réunions d'information, à la presse et aux élus.

Les conclusions de ces deux études ont montré que la valeur du foncier qu'il soit bâti ou non bâti n'est pas dévalorisée, bien au contraire, du fait de la présence d'éoliennes. En effet, il a été observé une hausse de 4.7% du prix des maisons anciennes ainsi qu'une hausse de 19.2 % du prix des terrains à bâtir dans l'arrondissement de Saint Quentin et ce, malgré le ralentissement de la hausse du prix de l'immobilier en 2008 dû à la crise économique et financière. (cf. 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> étude)

- Une évaluation a été réalisée par Climat Energie Environnement dans le Pas de Calais : Cette évaluation, finalisée en Mai 2010, a été conduite par l'association « Climat Energie Environnement » (62140 Fressin) s'attache tout d'abord à comparer et analyser les différentes études existantes liées à l'influence des éoliennes sur l'immobilier. Il s'agit surtout d'études anglosaxonnes.

La seconde partie de l'évaluation est une série d'enquêtes conduites autour de cinq parcs éoliens localisés dans le Pas-de-Calais. Les investigations portent sur des zones de dix kilomètres autour des centrales éoliennes de Widehem, Cormont, la Haute- Lys (secteur de Fauquembergues), Valhuon et Fruges, avec un focus sur 116 communes situées dans un rayon de cinq kilomètres des centrales éoliennes. Il s'agit surtout de territoires ruraux avec des zones périphériques urbaines.

Climat Energie Environnement conclut « que si un impact était avéré sur la valeur des biens immobiliers, celui-ci se situerait dans une périphérie proche (< 2 km des éoliennes) et serait suffisamment faible à la fois quantitativement (importance d'une baisse de la valeur sur une transaction) et en nombre de cas impactés ».

- Une enquête a été menée par le du CAUE de l'Aude : Soixante agences immobilières situées sur ou à proximité d'une commune de l'Aude possédant un parc éolien, ainsi qu'à Carcassonne, Limoux et Narbonne, ont été contactées par téléphone par le C.A.U.E. (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) de l'Aude. Il leur a été demandé si elles proposaient des ventes ou des locations à proximité d'éoliennes. Dans l'affirmative, leurs constatations sur l'impact des éoliennes sur le marché de l'immobilier leur ont été demandées. Trente trois agences ont répondu.

Il ressort de cette enquête que 55% des agences considèrent que les parcs éoliens ont un impact nul sur l'immobilier, 24% des agences pensent qu'il y a un impact négatif et 21% assurent qu'il y a un impact positif.



Pour conclure, l'impact des parcs éoliens sur l'immobilier peut être qualifié de faible. Les avis restent tranchés et l'opinion personnelle des agents immobiliers interrogés fausse les résultats (le client n'est pas directement interrogé). Les trois quarts pensent que cet impact est nul ou positif.

- Différentes études ont été menées en région wallonne en Belgique par des notaires, et on peut dégager différentes pistes de réflexion (source : [www.notaire.be](http://www.notaire.be)).

Tout d'abord la valeur d'un immeuble dépend de critères objectifs comme l'état du bien, la proximité de commerces etc.

Ensuite et c'est bien normal, sa valeur repose aussi sur des critères plus subjectifs qui varient d'une personne à l'autre : la beauté du bâtiment, son environnement etc.

La présence d'éoliennes à proximité d'un immeuble entrerait plutôt dans les critères subjectifs de valorisation d'un immeuble.

Apparemment, d'après les études réalisées, la présence d'un parc éolien fait surtout peur avant son implantation et peut entraîner une baisse de valeur sur le marché immobilier avant qu'un projet ne se réalise et dans les quelques mois qui suivent l'implantation des éoliennes. Par contre, il paraîtrait que l'impact « négatif » sur l'immobilier disparaîtrait après quelques mois pour reprendre son niveau normal.

On explique cela par le phénomène Nimby - not in my backyard - qui signifie qu'on n'est en général pas opposé à ce genre de projet mais qu'on ne souhaite pas pour autant qu'il se réalise dans son propre jardin...

Un sondage a été réalisé en 2010 par IPSOS sur le sujet et révèle que 86% des ménages wallons sont favorables à la technologie éolienne.

En conclusion, bien qu'il soit difficile d'évaluer de manière précise l'impact des éoliennes sur le marché immobilier, il paraît limité dans le temps.

Il ne faut pas oublier que l'implantation d'un parc éolien dans une commune s'accompagne de retombées fiscales importantes pour la collectivité qui lui permette de mettre en oeuvre des services collectifs attractifs pour les résidents. De tels services sont valorisables et peuvent permettre de faire la différence en cas de transaction.

#### **TD6. sécurité**

##### **risque d'incendie, empêchant l'intervention des Canadairs**

Mme Chardon (C30), M. Chambly-Dormeaux (C31), M. Andurand (C32),  
M. Sage (C40), Mme Bonnely (C43), M. et Mme Bouquet (C44),  
M. Peckam (O7), M. Gray (O9).

#### **Réponse de la société Eole-RES**

La problématique incendie, notamment l'intervention des canadairs, a été traitée dans la demande d'autorisation d'exploiter au titre des ICPE – Volume 3 : Etude de dangers.

L'ensemble des services compétents ont été consultés et n'ont émis aucune objection (Direction départementale des territoires de la Charente – service Eau-environnement-risques-unité prévention des risques naturels et technologiques ; Service départemental d'incendie et de secours de la Charente ; Service de zone des systèmes d'information et de communication ;

Page 57 sur 67

Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises- bureau des moyens aériens). Les préconisations citées seront mises en place (débroussaillage et maintien en état débroussaillé aux abords des installations et conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 22 février 2007, classant le massif forestier de la Double en massif forestier à risque feux de forêt). Par ailleurs, l'intervention des secours à terre est prévue par l'accès au massif boisé via des pistes DFCl existantes, et sera facilité par la création de 2 nouvelles pistes d'accès aux éoliennes, et l'amélioration d'une piste existante, qui seront empruntées par les secours, le cas échéant.

EOLE-RES a consulté les services compétents en termes de sécurité notamment pour le risque incendie, et se conformera aux préconisations de ces services lors de la construction et de l'exploitation du parc.

Concernant le risque foudre, EOLE-RES équipe ses éoliennes, conformément à la réglementation en vigueur, de paratonnerres qui permettent généralement de protéger la machine de ce phénomène naturel. Les pales sont elles-mêmes équipées de systèmes d'évacuation spécifiques des décharges électriques.

EOLE-RES, qui dispose de nombreux parcs éoliens en France, n'a pas eu à déplorer d'arrêt d'une éolienne ou de départ de feu dû à la foudre.

La principale mesure préventive visant à réduire le risque d'incendie repose sur le respect des normes et de la maintenance régulière; EOLE-RES prend soin de se conformer à ces règles afin de palier à tout manquement. De ce fait, une Inspection Annuelle des Installations Electriques est effectuée de façon régulière sur les sites éoliens, sur toutes les éoliennes et leurs composants.

#### **TD7. inefficacité du concept éolien**

**il fournit une énergie intermittente, soumise aux aléas des vents et donc qui ne pourra fournir suffisamment d'électricité ; la construction des éoliennes fera donc augmenter la consommation d'énergie fossile ; la construction des éoliennes génère de la production de dioxyde de carbone.**

M. Walker (C10), M. Brundson (C35), M. Peckam (O7), M. Gray (O9).

#### **Réponse de la société Eole-RES**

##### **Fonctionnement intermittent :**

Si l'on s'intéresse à la fluctuation de la production d'électricité éolienne au gré de la force des vents, il est important de relever 3 éléments:

- Une éolienne produit de l'électricité 70 à 80% du temps ;
- La France bénéficie de 3 régimes de vents décorrélés ;
- Le réseau électrique en France métropolitaine est interconnecté.

De fait, RTE (Réseau de Transport de l'Electricité) qui gère l'équilibre production-consommation de l'électricité peut à tout moment « dispatcher » à l'échelle de la France l'énergie éolienne produite en fonction de ces 3 régimes de vent. RTE dispose donc à tout moment d'une

puissance électrique d'origine éolienne minimale. RTE sait donc parfaitement absorber les variations de la production éolienne.

L'électricité d'origine éolienne participe cependant à pallier en premier lieu au recours aux énergies fossiles. RTE indiquait d'ailleurs en 2008 que l'électricité d'origine éolienne se substituait aux trois quart à une production d'origine thermique. D'ailleurs, le rapport d'activité de RTE sur l'année 2012 corrobore ce constat. La puissance éolienne installée, de même que la production de ces installations, a poursuivi sa progression alors que la puissance des centrales thermiques installées stagne et que leur production diminue.

### **Analyse du cycle de vie :**

Si la production d'électricité par une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre, la fabrication, l'installation, la maintenance et la déconstruction de celle-ci est bien entendu source de CO<sub>2</sub>. C'est pour cela qu'il est indispensable d'étudier le cycle de vie complet des aérogénérateurs.

Thierry de Larochembert, Chaire Supérieure de Physique-Chimie, Docteur en Énergétique, chercheur à l'Institut FEMTO-ST, CNRS-UMR6174, a réalisé en 2013 une synthèse de l'état de l'art en la matière : [http://www.lyc-armand-mulhouse.acstrasbourg.fr/IMG/pdf/Economie\\_EnergieEolienne\\_A.pdf](http://www.lyc-armand-mulhouse.acstrasbourg.fr/IMG/pdf/Economie_EnergieEolienne_A.pdf).

Suivant les différentes études passées au crible (Norvège, Etats Unis, Espagne, France, République Tchèque, etc.) les émissions de gaz effet de serre sont évaluées entre 8 et 16 g CO<sub>2</sub>éq/kWh pour l'éolien terrestre pour des temps de retour énergétique de maximum 7 à 8 mois.

RTE met à disposition en temps réel le contenu en CO<sub>2</sub> du kWh produit à tout moment. Ce site internet (<http://www.rte-france.com>) permet de visualiser les variations de cet indicateur au cours d'une journée ou au fil des saisons. Cet indicateur peut donc être comparé à tout instant à la valeur mise en évidence par l'analyse du cycle de vie.

Le contenu moyen du kWh français a, quant à lui, été évalué en 2007 par l'ADEME entre 40 et 180g de CO<sub>2</sub>éq/kWh suivant les usages (<http://www.agirpourenvironnement.org/pdf/contenuCO2longue.pdf>).

En réalisant un calcul simple à partir des données fournies par RTE dans son rapport d'activité, le contenu moyen du kWh français était en 2012 de 54,5g de CO<sub>2</sub>éq/kWh, soit 3,5 à 7 fois plus que pour l'électricité éolienne.

L'électricité produite en France par les éoliennes participe donc à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, d'autant plus qu'elle vient en grande partie se substituer aux moyens de production de pointe tels que les centrales thermiques qui sont de forts émetteurs (551,1g de CO<sub>2</sub>éq/kWh en 2012).

### **TD8 : le projet est mal localisé, trop proche des habitations, qui va créer des différents, voire des conflits au sein des populations**

Mme Chardon (C30), M. Chambly-Dormeaux (C31),

Mme Bouquet Anne-Marie (C35), AED (C46, C47), M. Peckam (O7).

### **Réponse de la société Eole-RES**

Le projet du Grand Geai s'inscrit dans un massif boisé, de pins maritimes. Il est loin de toute habitation ou centre de bourg.

Le Grenelle II impose une distance d'éloignement minimale aux habitations de 500 mètres. A cela, s'ajoute le critère d'éloignement aux habitations en fonction de l'acoustique.

Le projet du Grand Geai respecte strictement la réglementation acoustique, avec la première habitation située à 850 m de la première éolienne. Toutes les autres habitations sont situées au-delà.

Quant aux habitations les plus proches autour de la zone projet, rappelons que les propriétaires ont été contactés en amont afin de connaître leur point de vue sur un tel projet, par les maires des communes ou bien par Eole-RES lors de la campagne de mesures acoustiques. Aucune habitation n'est apparue opposée au projet.

### **TD9 : coût budgétaire**

**coût du projet trop élevé, dont le coût et les conséquences de l'enfouissement des lignes n'a pas été évoqué**

M. Andurand (C32), Brundson (C34), M. Gray (O9).

### **Réponse de la société Eole-RES**

Le coût du projet rentre dans les critères de rentabilité sans quoi le projet ne serait pas finançable.

EOLE-RES finance ses projets en fonds propres pour 20% et emprunte les 80% restants auprès de banques. Le coût du projet n'incombe ni aux élus, ni aux administrés, mais seulement à EOLE-RES.

Quant à l'enfouissement des câbles, comme décrit dans le Volume 2 page 42, le raccordement électrique est souterrain selon les normes en vigueur. Bien que public, les coûts inhérents à la création de ce réseau (études et installations) est intégralement à la charge du pétitionnaire.

Ces coûts sont bien entendus pris en compte lors du financement du projet par EOLE-RES.

L'ensemble du coût du projet est assumé par EOLE-RES du développement au démantèlement.

### **TD10 : manque d'information**

**un tel projet aurait mérité davantage d'information de la population dont beaucoup d'étrangers ayant des difficultés à y accéder**

M. Andurand (C32), M. et Mme Bell (O5), M. Peckam (O7), M. Bonneau (O8), M. Gray (O9).

### **Réponse de la société Eole-RES**

EOLE-RES ne s'est pas simplement tenue à la réglementation en vigueur concernant la concertation et l'information au public (enquête publique) mais est allée au-delà comme en témoignent les pages 267 à 272 de l'étude d'impact (volume 2), par le biais de nombreuses actions de communication et concertation qui se sont déroulées depuis l'initiation du projet début 2011.

Rappelons que les bulletins municipaux ont fait état de l'avancement du projet tout au long de son développement, une fiche sur le projet était à la disposition du public en mairies suite à la mise en place du mât de mesures en février 2012, des permanences en mairies de Chillac et Oriolles se sont déroulées en janvier 2013, avec un registre à disposition du public et une réunion publique d'information s'est tenue en mairie de Chillac en mars 2013, afin de présenter le projet à la population et répondre aux questions. Quant à la presse locale, de nombreux articles sont parus régulièrement dans différents journaux (Charente Libre, Blog Brossac Charente Libre, Sud-Ouest).

Les habitants, de nationalité française ou étrangère, peuvent se rendre en mairie afin de recueillir les informations et s'intéresser à leur commune (fiche projet, consultation des délibérations, etc.).

Au-delà des communes du projet, la communauté de communes des 4B sud Charente (3B Sud Charente à l'époque) a publié sur son site internet le compte-rendu de réunions ainsi que le support de présentation sur l'éolien réalisé en avril 2011.

**TD11. le dossier relatif au projet est réalisé par un maître d'ouvrage qui est juge et partie ; il devrait être effectué par un organisme indépendant ; il comporte de multiples erreurs, des incohérences, des études incomplètes ou insuffisantes, des vices de procédures ; prise en compte insuffisante de l'intérêt patrimonial, de l'avifaune, mesures compensatoires sous-dimensionnées**

M. Gohin, maire de Ste Souline, délibération du conseil municipal de Ste Souline (C25), M. Arsicaud, maire de Berneuil (C28), Mme Chardon (C30), M. Andurand (C32), M. Faure (C39), Mme Bonnely (C43), AED (C46, C47), M. Bonneau (O8), M. Gray (O9).

### **Réponse de la société Eole-RES**

#### **Les différentes études :**

Le dossier présenté par EOLE-RES est composé de différents volumes, dont les études ont été menées par des bureaux d'étude indépendants, experts dans leurs domaines (expertises naturalistes, étude d'impact sur l'environnement, étude patrimoniale et paysagère, étude hydrogéologique...).

L'expertise technique d'EOLE-RES pour les études anémométriques et acoustiques garantit la qualité des études, forte d'un savoir-faire reconnu et d'un retour d'expérience de plus de 15 ans, dans le plus strict respect de la réglementation en vigueur en termes d'acoustique.

#### **Les fautes de frappe :**

Les erreurs de frappe relevées sont à relativiser au vu du nombre de pages sur l'ensemble des dossiers mis en consultation. En effet, sur l'ensemble des 7 Volumes constituant la Demande d'autorisation d'exploiter, totalisant 1390 pages, 8 erreurs sont relevées soit 0,6% des pages, ce qui peut être considéré comme négligeable dans la lecture et l'analyse des dossiers.

Cependant, les principales corrections sont apportées :

Volume 1 :

- numéros de parcelles différents entre pages 12 et 15 : en effet, il s'agit d'une faute de frappe page 15. Les plans ainsi que les relevés de propriété joints permettent de considérer les bons numéros de parcelles renseignés sur le cadastre.

- page 50 : 85.20€ le KWh : faute de frappe, il s'agit de 8,2c€ le KWh ou bien 82€ le MWh. Le tableau du business plan prend la bonne valeur.

Volume 7 :

- page 23 : H6 Chez Fonteneau : il s'agit de H7. La carte de situation des habitations permet de situer ce lieu-dit en H7.

### **Complétude des études :**

Le dossier de demande d'exploiter a été jugé recevable car complet par les services instructeurs. L'autorité environnementale a émis un avis sur le contenu naturaliste et patrimonial, auquel EOLERES a apporté des réponses, mises à disposition du public pendant l'enquête publique.

Les dossiers présentés à l'enquête publique font actuellement l'objet d'une instruction de la part des services de l'Etat. Ces services sont chargés d'évaluer la qualité des dossiers et de l'ensemble des études au regard des règles en vigueur.

### **Vice de procédure :**

EOLE-RES s'est rapprochée des services de l'Etat pour s'assurer que le projet était conforme à la réglementation et aux procédures en vigueur. Des réunions de travail et de cadrage préalable avec l'unité Territoriale de la DREAL de Charente ont permis de réaliser des dossiers conformes.

A ce jour, l'administration compétente n'a relevé aucun vice de procédure dans les dossiers déposés.

**TD12. Les objectifs de Bruxelles concernant l'énergie éolienne sont irréalistes ; les constructeurs étant majoritairement étrangers, cette énergie n'est pas créatrice d'emplois ; elle n'est pas rentable car elle produit un courant d'un prix de revient trop élevé, bénéficiant de subventions de l'Europe sans lesquelles elle ne pourrait exister ; il est encore difficile de chiffrer le rapport coût-bénéfice du fait du manque de recul suffisant ; le concept est déjà abandonné par plusieurs pays du fait de son inefficacité**

M. Andurand (C32), M. Mason Lee (C38), M. et Mme Bergerolle (C41),  
AED (C46, C47), M. Peckam (O7), M. Blandin (O11).

### **Réponse de la société Eole-RES**

#### **Emploi :**

Forte de plus de 7000 MW installés sur le territoire national, la filière éolienne française représente aujourd'hui plus de 11 000 emplois. Avec un objectif de 40 000 MW, ce sont près de 100 000 emplois qui sont envisagés à l'horizon 2030 (source : FEE).

Au fur et à mesure que le marché mûrit, de plus en plus de sociétés françaises se positionnent comme acteurs ou sous-traitants de la filière industrielle française et la balance commerciale de l'éolien est d'ores et déjà à l'équilibre.

Citons notamment FrancEole, société bourguignonne qui est née de la fusion entre Céole et SIAG France. Les 200 employés de cette entreprise réalise la fabrication de mats aciers pour éoliennes terrestres. Chaque année, entre 100 et 150 unités sortent des usines et viennent équiper les machines des plus grands constructeurs mondiaux. La société vendéenne Rolix Defontaine procède à la réalisation des couronnes d'orientation et des roulements des rotors d'éoliennes de 5kW à 10MW de puissance, dont 90% de la production est exporté dans plus de 60 pays. Depuis 30 ans, Rolix à réalisé plus de 100 000 unités pour une puissance de 45GW environ. Enfin AREVA va installer une usine de construction d'éoliennes offshore dans le nord de la France.

De plus, en France, un emploi pour la maintenance des éolienne est créé en moyenne toutes les 3 éoliennes construites sur le territoire.

### **Coût énergie éolienne :**

Il n'existe aucune subvention de l'Europe pour financer les projets éoliens.

L'Etat français, n'a pas souhaité investir directement dans le développement des filières d'énergie renouvelable comme il l'a fait pour le nucléaire à l'époque du vaste programme de construction des centrales dans les années 70 et 80. Afin de garantir le développement des solutions alternatives, il a été mis en place une obligation d'achat de toute l'électricité renouvelable assortie d'un tarif de rachat fixe sur 15 ans.

Chaque kilowattheure (kWh) d'électricité produit par une éolienne est acheté par EDF à 8,2c€/kWh pendant 10 ans, puis entre 2,8 et 8,2 c€/kWh pendant 5 ans selon la productivité du parc. Ce tarif a été fixé par le Gouvernement pour permettre aux projets de trouver des financements.

La cour des comptes a rendu le 25 juillet 2013 son rapport sur « La politique de développement des énergies renouvelables ». Dans son discours de présentation du rapport, Didier Migaud, président de cette cour indique que « certaines filières électriques renouvelables ont des coûts devenus voisins de ceux du nucléaire : l'hydroélectricité de grande capacité et certaines installations éoliennes terrestres dont les coûts sont compris entre 60 et 100 € par MWh, donc tout à fait comparables à l'énergie nucléaire de demain ». Dans ses préconisations, il propose de maintenir le dispositif de tarifs de rachat garanti pour les énergies mûres telles que l'éolien terrestre. L'électricité éolienne terrestre apparaît donc comme l'une des énergies renouvelables les plus compétitives.

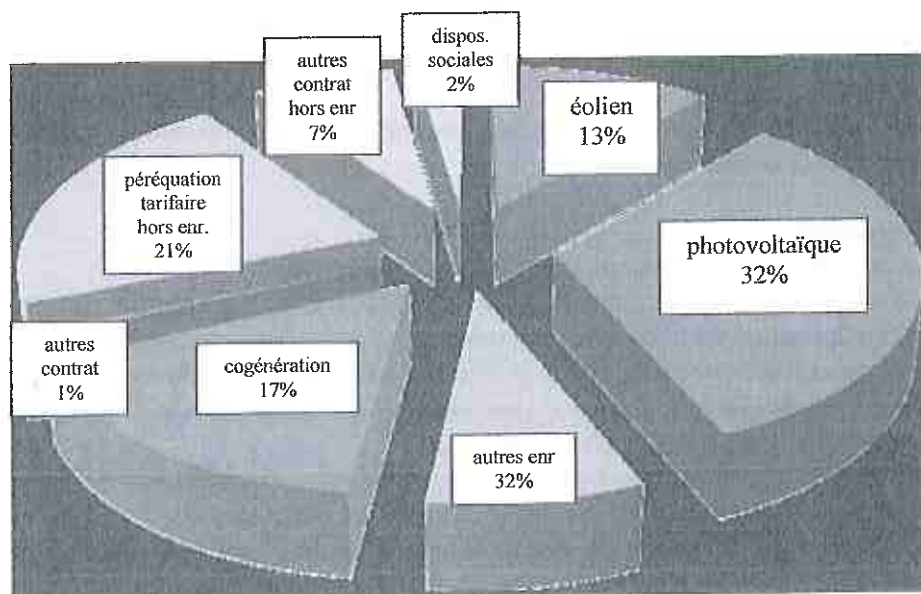
La filière bénéficie cependant d'un soutien au travers de la Contribution au Service public de l'Electricité (CSPE). Celle-ci est évaluée par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) à 5,1 milliard d'euros pour 2013.

Cette contribution payée par chaque consommateur ne recouvre pas seulement les surcoûts engendrés par l'achat d'électricité de source renouvelable, elle vise aussi à supporter plusieurs missions de service public, telles :

- l'obligation d'achat de l'électricité produite par la cogénération (production d'électricité et de chaleur) ;
- la péréquation tarifaire, c'est-à-dire le surcoût de la production électrique dans certaines zones insulaires (Corse, DOM -COM , îles bretonnes, etc) ;

- les dispositions sociales, soit le coût supporté par les fournisseurs en faveur des personnes en situation de précarité.

En 2012, l'éolien représentait moins de 13% de la CSPE, ce qui représentait 4 euros par foyer. Le graphique ci-dessous présente la répartition des charges de la CSPE pour 2012.



### TD13. L'énergie nucléaire est un choix retenu par beaucoup de pays, à l'exception de l'Allemagne

M. Peckam (07).

#### Réponse de la société Eole-RES

##### **Contexte national :**

La France est actuellement en pleine transition énergétique, c'est-à-dire dans le passage d'une société fondée sur la consommation abondante d'énergies fossiles, à une société plus sobre et plus écologique.

Concrètement, il faut faire des économies d'énergie, optimiser nos systèmes de production et utiliser le plus possible les énergies renouvelables. Aller vers un modèle énergétique qui permette de satisfaire de manière durable, équitable et sûre, pour les hommes et leur environnement, les besoins en énergie des citoyens et de l'économie française dans une société sobre en énergie et en carbone.

L'Europe est signataire du Protocole de Kyoto, et s'est fixé l'objectif du 3x20 :

- Améliorer l'efficacité énergétique de 20% (par rapport à la tendance)
- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre (par rapport à 1990)
- Porter les EnR (énergies renouvelables) à 20% de la consommation énergétique globale (contre 9%).



Au niveau national, pour atteindre 23 % d'ENR dans la consommation énergétique, la France fait le choix du mix énergétique, avec l'objectif d'installer 25 000 MW d'éolien répartis entre 19 000 MW à terre et 6 000 MW en mer d'ici 2020.

Réduire la part du nucléaire dans la production en France est donc l'un des leviers de cette transition énergétique, pour répondre au mix énergétique.

### **Coût nucléaire/éolien :**

Si l'on compare les coûts entre éolien et nucléaire, prenons l'exemple de l'EPR (réacteur pressurisé européen) de Flamanville. Le groupe énergétique français EDF a annoncé, lundi 3 décembre 2012, avoir relevé de 2 milliards d'euros son estimation du coût de la construction de l'EPR de Flamanville, portée à 8,5 milliards, inflation comprise, en partie à cause des retards subis par le chantier. Les dépenses attendues pour ce réacteur dit "de troisième génération", avaient déjà été quasiment doublées en 2011, atteignant 6 milliards d'euros, contre 3,3 milliards annoncés en 2005. Cette hausse de trois fois le prix d'appel, va inévitablement se répercuter sur la facture finale d'électricité du consommateur...

Prenons un autre exemple, celui des deux centrales nucléaires que va construire EDF en Angleterre.

Les longues discussions récentes entre EDF et le gouvernement britannique pour la construction des réacteurs se sont heurtées sur la question du prix garanti de vente de l'électricité nucléaire que produiront les EPR.

Les deux parties se sont finalement accordées sur un prix de 109 euros par mégawattheure (contre 82 euros le mégawattheure en France pour l'éolien terrestre).

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com/planete/20131017.OBS1632/edf-va-construire-deuxcentrales-nucleaires-en-angleterre.html> ).

Enfin, l'Allemagne a non seulement fait le choix de sortir du nucléaire en 2022, mais elle veut aussi s'affranchir des énergies fossiles d'ici à 2050.

En 2012, la part des renouvelables dans la consommation électrique atteint 22,9%, et les émissions de CO2 ont diminué de 25,5% par rapport à 1990. Les renouvelables sont désormais un secteur industriel majeur dont la voix compte dans la définition de la politique énergétique du pays. Avec plus de 381 000 emplois directs et indirects, le secteur pèse deux fois plus que les énergies conventionnelles (Source : Systèmes solaires, le journal des énergies renouvelables, mars-avril 2013).

L'Allemagne (31 000MW) n'est pas la seule nation à avoir très tôt développé son potentiel en énergies renouvelables. L'Espagne (23 000MW en 2012), le Danemark (4 100MW, malgré sa petite superficie), font parti également des pays européens en avance dans ce domaine.

Si nous changeons d'échelle, nous pouvons également remarquer que d'autres grandes puissances accentuent leurs efforts en termes d'énergies renouvelables, comme la Chine (75 400MW), les États-Unis (61 000MW),

L'éolien ne vient pas s'opposer à l'énergie nucléaire, cette énergie renouvelable offre une alternative supplémentaire dans le bouquet énergétique que construit l'Europe et donc la France, au même titre que la biomasse, le solaire ou la géothermie.

## 57. Synthèse des observations

Nous avons vu que :

### Chillac

35 observations (24 sur le premier registre et 12 sur le deuxième registre) ont été rédigées sur les deux registres d'enquête de Chillac. Elles sont numérotées de C1 à C23 (dont 8bis, 24 observations), pour le premier registre et C23bis à C34 (12 observations) pour le deuxième.

13 courriers constituant 13 observations supplémentaires, numérotées de C35 à C47, ont été transmis au commissaire enquêteur. Un total de **49 observations** a donc été enregistrées sur les deux registres d'enquête publique de la commune de Chillac. En outre, 29 pièces jointes sont annexées au registre d'enquête publique de Chillac.

De plus :

- une pétition émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet a recueilli 134 signatures,
- un formulaire émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet a été rempli par 37 personnes.

### Oriolles

17 observations ont été rédigées sur le registre d'enquête d'Oriolles. Elles sont numérotées de O1 à O17 (17 observations). Les auteurs des observations O4, O5, O6, O7, O8, O9 ont annexés un document à leurs observations. Un courrier constituant une observation supplémentaire a été transmis au commissaire enquêteur par l'auteur de l'observation O5. Un total de **18 observations** a donc été enregistré sur le registre d'enquête publique de la commune d'Oriolles. En outre, **14 pièces jointes**, sont annexées au registre d'enquête publique d'Oriolles.

### Récapitulatif

Le rapport traite donc un total de **67 observations**, qui seront pris en compte dans le cadre de cette enquête publique.

Concernant les 24 observations du 1<sup>er</sup> registre de la commune de Chillac :

- 17 sont favorables,
- 2 sont défavorables,
- 5 émanent de personnes venues se présenter plusieurs fois et qui sont comptabilisées sur un autre registre

Concernant les 25 observations du 2<sup>ème</sup> registre de la commune de Chillac :

- 5 sont favorables,
- 19 sont défavorables,
- 1 est réservé

Concernant les 18 observations du registre de la commune d'Oriolles :

- 8 sont favorables,
- 6 sont défavorables,
- 1 ne se prononce pas,
- 3 émanent de personnes venues se présenter plusieurs fois et qui sont comptabilisées sur un autre registre

*Au total sur les 67 observations*

- 30 sont favorables,
- 27 sont défavorables,
- 1 est réservé
- 1 ne se prononce pas,
- 8 émanent de personnes venues se présenter plusieurs fois.

Parmi ces 67 observations :

- 5 personnes se sont présentées 13 fois (8 émanent de personnes venues se présenter plusieurs fois)

M. Adurand : C1, O1, C11, C32	4 fois ;	M. Walker : C8, O7	2 fois
M. Bonneau : C4, O3, O8	3 fois ;	M. Gray : C10, O9	2 fois
Mme Garneau O4, C13,	2 fois		

De plus :

- une pétition émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet a recueilli 134 signatures,
- un formulaire émanant de l'Association de Préservation de l'Environnement et du Cadre de Vie de Chillac et d'Oriolles, qui s'oppose au projet a été rempli par 37 personnes.

En conclusion de cette partie, le fond des enquêtes publiques, a bien été respecté, pour l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation d'exploiter, par la SA EOLE-RES, une centrale éolienne « du Grand Geai » sur les communes de Chillac et d'Oriolles.

Fait et clos le 20 décembre 2013

par Didier Labrégère  
Commissaire enquêteur

Page 67 sur 67

